



**La République
arabe d’Egypte
Ministère des**

**Le Fiqh de l’Etat et celui du
groupe**

**Prepare par
Prof. Mohamad Mokhtar Gomàa**

Ministre des Waqfs
Président du Conseil supérieur des Affaires islamiques
Membre de l’Académie des recherches islamiques

**Traduit par
Dr/ Kamal Ali Mahmoud Gadallah**

**Le Caire
1440 - 2019**



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le
Très Miséricordieux

«Je ne veux que la réforme, autant que
je le puis. Et ma réussite ne dépend
que d'Allah. En Lui je place ma
confiance, et c'est vers Lui que je
reviens repentant. »

(Hud, 88)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

مقدمة

Introduction

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que Son Salut et Ses bénédictions soient accordés au dernier de Ses prophètes et Messagers, notre maître Mohamad Ibn Abdullah, à sa famille, ses compagnons et ceux qui suivent sa guidée jusqu'au Dernier-Jour.

Ensuite...

Un immense écart s'établit entre le Fiqh des Etats, la prise en conscience des défis qui y font face, les moyens de les prévenir, la nécessité et la légalité de les défendre, en protéger les frontières et sacrifier pour eux, et l'utilitarisme du groupe basé le plus souvent sur les tentatives qui visent à affaiblir l'Etat pour en ébranler le régime et le remplacer pour celui du groupe. Peu importe donc si cette attitude conduit à la chute de l'Etat ou le railler de la mappemonde, par le

morceler en des cantons insensés ou par mettre fin à son existence par le découper ou le laisser la proie des Etats ou puissances plus fortes.

Les groupes extrémistes estiment que tout ce qui est susceptible de fortifier les Etats comme une chose qui va à l'encontre de leur intérêt, et considèrent parmi leurs intérêts tout ce qui conduit à affaiblir l'Etat, croyant que cela approche leur ambition. Aucun groupe extrémiste ne peut sauter sur le pouvoir ou lui mettre fin sauf dans les Etats faibles, fragiles, morcelés et précaires. Des tels groupes œuvrent en fonction d'une stratégie méthodique qui vise à établir une rupture entre les peuples et leurs gouverneurs, voire, cherchent à diaboliser n'importe quel régime, même s'il emprunte le même itinéraire d'Omar Ibn Al Khattab. Ils se prétendent protecteurs de la Religion, mais ils altèrent la parole de ses sens et forcent les significations des textes. Notre prophète (SBL) nous mit en garde contre cette attitude en nous appelant à y faire-face et en démontrer la superstition. Il dit : « cette

science sera transmise de génération en génération par les plus intègres qui la purifieront de l'altération des alternants, des fausses connaissances des forgers et de la mauvaise interprétation des ignorants ». (Rapporté par Al Baihaqi)

En outre, la Noble Charia nous exhorte de rendre hommage au gouverneur équitable, de se ranger à côté de lui, le soutenir et nous encercler autour de lui. Notre prophète (SBL) dit : « fait partie de la glorification d'Allah le fait de rendre hommage au vieux musulman, à celui qui apprend par cœur le Coran sans en faire excès, ni s'en éloigner et le détenteur équitable du pouvoir ». (Les Sunnas d'Abou Daoud).

En plus l'alternation de la parole de ses vrais sens, les pensées et mentalités des chefs de ces groupes extrémistes sont frappées par l'excès, le figement et la pétrification. On y ajoute l'absence de bonne réflexion et l'insistance sur les apparences des textes chez leurs éléments et partisans. Ils s'arrêtent trop souvent aux

dires de certains oulémas devanciers, parfois non examinés, où ils élèvent des tels dires au rang du Texte Sacré. Ils considèrent les survenues et les changements qui subissent les efforts déductifs, l'avis et le contre-avis, autant que le texte définitif et sacré. Ils prennent cette attitude comme la pure Religion et la source épurée et limpide, ce dans un égarement et détournement aveugles. En particulier, il y a parmi eux des grandes figures ignorantes qui gagnent leur vie par leur ignorance et leur figement desquels ils défendent acharnement. Le prophète (SBL) nous mit en garde contre eux par dire : « Allah ne retient pas la science par l'arracher un seul coup des cœurs des gens. Il retient plutôt les savants. Quand il n'y aura plus de savant, les gens prendront des grandes figures ignorantes qui égarent et s'égarent. » (Rapporté par Al Bukhari).

L'apparition des groupes d'extrémisme religieux causa à notre région arabe et à un bon nombre des pays musulmans des grands malheurs, surtout après

que le phénomène de gagner la vie par la religion devienne saillant chez la plupart des mouvements et groupes qui manipulent la religion pour diffamer leurs adversaires d'une part, et réaliser leurs propres intérêts d'autre part. Là, la guerre contre l'islam devint l'accusation lancée par les groupes extrémistes contre leurs adversaires politiques. On y ajoute les accusations de trahison, d'excommunication et de renvoi de la communauté musulmane, sans oublier pour autant le fait de juger qu'aucun opposant à eux ne respira l'odeur du Paradis. En conséquence, ils prennent pour licites les sangs de leurs adversaires, leurs biens et leurs femmes. La brouille des cartes devient donc explicite sans équivoque chez la plupart de ces groupes. Ils sont allés plus loin par se nommer tuteurs de la religion, malgré le fait que les cadres de ces mouvements, groupes et partis manquent de son Fiqh authentique, voire la connaissance de ses fondements et prescriptions. Certains d'entre eux nous

lancent des fatwas sans bien-fondé, sauf l'utilitarisme, la passion, le pouvoir et parfois l'ostentation.

Ces camouflés derrière l'islam, ses faux partisans, ont prêté plusieurs fois des prétextes aux ennemis de la communauté, pour s'ingérer à ses affaires sous des divers prétextes dont le déclaré est la lutte contre le terrorisme, alors que l'opaque est le fait d'affaiblir nos Etats par les morceler en petits cantons, s'emparer de leurs potentialités économiques et géographiques et leur décision politique et nationale. Des tels groupes, mouvements et partis sortent des groupuscules désespérés qui adoptent la violence, l'excommunication, l'explosion et les attentats kamikazes pour méthode. Certaines puissance du dite néo-colonialisme ont leur trouvaille dans ces groupuscules, d'où elles les prirent en soin, développèrent, nourrissent et leur fournissent biens et armes dans le but de réaliser leur dessein, en l'occurrence, morceler la région arabe, s'emparer de

ses richesses et ressources, d'une part, et déformer l'islam par l'associer au terrorisme d'autre part.

L'image des Musulmans qui sont les émissaires de la paix à tout le monde, commence à être présentée comme l'envers du terrorisme, du meurtre et de la destruction. L'islamophobie s'accroît de plus en plus ; des instances véhémentes contre l'Islam et les Musulmans l'ont saisie aussitôt pour la nourrir et développer. Chaque fois que la flamme de ce phénomène s'affaiblit, elles y soufflent pour s'attiser davantage comme une épée pointue contre nos cous.

Aucun doué de raison, patriotique ou bien connaisseur de sa religion, ne pourrait dénier que récolte de l'appel des tels groupes extrémistes camouflés derrière la religion, était très amère. Ils plantèrent des épines pour que nous gagnions de l'amertume. Par conséquent, il nous faut déployer le maximum d'efforts pour réformer ce que des tels groupes rebelles et égarés ont abimé.

Les doctes spécialistes, connaisseurs et nationalistes sont obligés de redoubler les efforts pour dissiper les fourberies des gens du faux, les altérations des extrémistes et l'interprétation déviée des ignorants, sans en craindre le moindre blâme.

Je me suis efforcé de rectifier dans ce livre plusieurs fausses conceptions relatives à la fondation de l'Etat, jetant la lumière sur l'importance de le sauvegarder. J'ai mis l'accent sur le fait que les intérêts des patries sont indissociables des finalités des religions. J'ai lancé un avertissement contre les entités parallèles à l'intérieur des Etats et qui en contredisent les pouvoirs et s'opposent aux compétences des instances. J'ai établi la distinction entre le pluralisme politique requis et les entités parallèles dangereuses, entre l'intérêt dans l'optique de l'Etat et celui du point de vue chaotique du groupe. J'ai attiré l'attention vers le danger de la chute économique des Etats, la nécessité que les Etats fassent attention à leurs frontières, à leur union nationale, à concrétiser la

citoyenneté équilibrée à leurs citoyens sans aucune discrimination sur fondement de confession, couleur, race ou ethnie.

C'est l'Agrément d'Allah que nous cherchons, Il est Notre Garant et nous suffit comme Protecteur...

Prof. Mohamad Mokhtar Gomàa

Ministre des Waqfs
Président du Conseil supérieur des Affaires islamiques
Membre de l'Académie des recherches islamiques

Les actes menés par le prophète (SBL) en matière de l'administration de l'Etat

Le prophète (SBL) n'était pas un simple prophète. Il était également Messenger, juge, gouverneur et chef militaire. Ses actes en tant que prophète et Messenger concernant les croyances, actes cultuels, valeurs et éthiques, dont l'attribution au prophète (SBL) est authentique, il faut les considérer autant qu'il les clarifia à ses compagnons. Des tels actes ne changent point de sens ni en fonction du temps, ni du lieu. Il s'agit des affaires définitives, soit concernent-elles aux obligations comme la salat, la zakat ou le pèlerinage, ou bien aux actes sunnas authentiquement rapportés d'après le prophète (SBL) comme le jeûne du Jour d'Arafat et du dixième jour de Muharram.

Quant aux actes menés par le prophète (SBL) en tant que prophète et gouverneur, en tant que prophète et juge ou en tant que prophète et chef militaire, il faut

les comprendre par deux considérations : d'abord en tant que prophète et ensuite, en tant que gouverneur, juge ou chef.¹

Le prophétat et le Message divins se closent par le dire d'Allah, Gloire à Lui : « Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messenger d'Allah et le dernier des prophètes. Allah est Omniscient. »²et le hadith du prophète (SBL) : « j'ai reçu privilège sur les autres prophètes par six choses : j'ai reçu le talent de dire des sagesses, j'étais triomphé par la terreur, les butins me sont licites, la terre m'est entière un lieu de prière et une sources des ablutions sèches, je suis envoyé à l'humanité entière et la série des prophètes est terminée par moi »³. Les actes menés par le prophète (SBL) en tant que gouverneur,

¹ Voir Al ihkam, distinction entre fatwas et sentences de l'Imam et cadi Al Qarafi, p.99 et s.

² Sourate les Coalisés, v. 40

³ Sahih de Muslim, liv. des mosquées et lieux de prière, chap. la terre m'est entière une mosquée, no 523

chef militaire ou juge, contiennent encore la condition sine qua non que l'auteur en remplisse l'autre qualité, c'est-à-dire être gouverneur, chef ou juge selon les cas. Prenons un exemple de chacune de ces qualités où le prophète (SBL) agissait en tant que Messenger et gouverneur en même temps. Il s'agit du hadith : « quiconque rend fertile un terrain mort s'en approprie »¹. L'imam Abou Hanifa dit : « il s'agit d'un agissement du prophète en tant que gouverneur. Donc, il n'est permis qu'une personne défrichasse un terrain que par autorisation du gouverneur, car il s'agit d'une appropriation à l'instar des féodalités dont l'octroi est restreint au gouverneur, c'est ainsi le défraichissaient².

Par conséquent, il n'est permis à personne de mettre main sur un terrain en disant : je l'ai rendu fertile, donc, c'est ma propriété, l'arbitre entre moi et

¹ Sunnas d'Abou Daoud, liv. taxe agraire, chap. fertilisation des terres mortes, no 3075

² Ikham, op. cit. p. 111

vous est le hadith du prophète (SBL). Nous lui répondons que le prophète (SBL) agit de la manière en tant que gouverneur. Hormis le gouverneur, personne n'a la compétence de promulguer des telles décisions relatives au droit public, biens publics ou propriété publique. Sinon, on assistera un désordre et on ouvrirait des voies infinies de séditions et agressions sur les biens publics, voire d'inter-tueries. Il faut s'engager à ce propos de ce qu'organisent les constitutions et les droits qui gèrent les affaires publiques.

Dans le cadre des agissements du prophète (SBL) en tant que chef militaire s'inscrit le hadith : « quiconque tue un combattant, muni d'une preuve, s'approprie de ses affaires »¹. Il n'est permis qu'une personne physique agisse de la manière. Lorsqu'un combattant tue un terroriste dans un combat, il ne lui

¹ Sahih d'Al Bukhari, liv. la portion du cinquième, chap. ce qui ne divise pas les butins en cinq portion, et celui qui un combattant s'approprie de ses affaires sans diviser, no 3042

sied de dire : je dois m'approprier de son arme, sa voiture ou son téléphone portable, ainsi que ce qu'il a d'argent. L'agissement du prophète (SBL) s'inscrit dans sa qualité de gouverneur et chef militaire. Il faut plutôt s'engager à ce propos de ce qu'organisent les lois et constitutions modernes, du système de l'Etat et de ses forces armées.

S'inscrit dans le cadre des agissements du prophète (SBL) en sa qualité de juge ce qu'il dit à l'occasion du divorce moyennant d'indemnité. L'épouse de Thabit Ibn Qaïs vint au prophète (SBL) lui dire : ô Messenger d'Allah ! Je ne reproche pas à Thabit ni religion, ni moralité. Mais je déteste de mener un acte de mécréance alors que je m'engage de l'Islam. Le prophète (SBL) de dire : « tu lui redonne son jardin (douaire) ? » Mais oui, répondit la femme. Le prophète (SBL) dit à Thabit : « reprends le jardin et divorce-la »¹. Ainsi, le prophète (SBL) agit en tant que prophète et

¹ Sahih d'Al Bukhari, chap. le divorce moyennant d'indemnité no 4990

juge en même temps. Il s'agit par ailleurs, d'une affaire organisée actuellement par la loi de laquelle il faut s'engager. Cela est connu dans le droit musulman sous le nom de « divorce imposé par le juge » et il a des restrictions à la fois légales et juridiques.

L'imam Al Qarafi (qu'Allah l'agrée dans Sa Miséricorde) dit : quant aux agissements du prophète (SBL) en tant que gouverneur, il s'agit d'une qualité autre que celle de prophète, Messenger, mufti et juge. Car, le gouverneur est celui à qui on confie la politique générale des humains, l'ajustement des intérêts, le fait de repousser les préjudices, de réprimer les criminels, tuer les despotes, installer les gens dans les contrées et ainsi de suite¹.

Il reprend : les actes menés par le prophète (SBL) en sa qualité de gouverneur tels : la répartition des butins, la division des biens du Trésor public (Beit el mal) aux intérêts, l'interprétation des peines légales,

¹ Ihkam, op. cit., p. 105

l'organisation des armées, la lutte contre les rebelles, la distribution des féodalités et des mines, personne n'est autorisée de le faire sauf avec permission du gouverneur au pouvoir. Le prophète (SBL) y agissait en tant que gouverneur, donc, il n'est à faire qu'après son autorisation légale¹. La preuve en est le verset : « et suivez-le pour être bien guidés. »²

* * *

¹ Ibid., p.108

² Sourate Al 'Araf, v. 158

Entre le Fiqh de l'Etat et celui du groupe

Au temps moderne, l'Etat et sa fondation sont une des nécessités soit du point de vue de l'urbanisation de l'Univers, de préserver les intérêts des citoyens, ou bien en tant qu'une exigence légale indispensable et une urgence infranchissable. Le dicton dit : un homme pauvre dans un Etat riche et puissant vaut mieux qu'un homme riche dans un Etat chétif, faible et pauvre. Le premier vit dans un Etat qui le protège, alors que l'autre est dépourvu de soutien aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Celui qui manque d'un Etat qui pourrait le protéger, soutenir et préserver ses intérêts, est un homme dévalué soit s'agit d'un ouvrier ou un investisseur. Tous les pays considèrent bien les citoyens et ressortissants des Etats puissants. Hélas, ils se désintéressent totalement des citoyens et ressortissants des Etats faibles, de leurs intérêts et ceux de leurs pays.

Un grand écart se trouve entre le Fiqh de l'Etat et celui des groupes. Le deuxième est clos, utilitariste et

ne s'appuie que sur l'intérêt de son groupe. Certains mufti des tels groupes ne sont point ni des gens de science, ni de Fiqh, ni de culture, ni de valeurs, ni même de raison. Il ne s'agit que des références placées par des régimes hostiles à notre communauté arabo-musulmane. Ceux-ci ciblent l'entité et l'existence de cette communauté, convoitassent ses richesses et sources, visent à déformer notre religion par la présenter sous forme de la religion sanguinaire et meurtrière. Ils cherchent à se désavouer de l'absence de la croyance dans l'au-delà et la visée de notre existence, nos territoires, honneurs et les piliers de notre vie.

Tous les groupes extrémistes se présentent comme des défenseurs de la Religion, qui cherchent à interpréter les Ordres d'Allah et ériger Sa Charia. Nous nous interrogeons : où peut-on mettre le meurtre, l'explosion, la destruction, l'effusion de sangs, le viol des honneurs, la capture des femmes libres, la pille des biens, l'horrification des civiles

perpétrés par ces groupes, dans la Charia d'Allah, Gloire à Lui !

Ce que perpètrent ces groupes extrémistes est un vrai crime contre l'Islam. La déformation de l'image de l'Islam par ce que commettent des tels criminels n'eut lieu au fil de l'Histoire, même par ses adversaires.

L'Etat signifie l'ordre, son absence vaut le désordre. L'Etat a des piliers sur lesquels il se fonde, à tel point que lorsque l'un de ces piliers fait défaut, plus question d'un Etat dont : la terre, le peuple, le gouvernement et le régime.

L'Etat exige le respect de l'action des instances nationales, d'élever l'ordre de la Loi et son application à tout le monde. Abou Bakr As-Siddiq (qu'Allah l'agrée) dit : « je suis devenu responsable de vous alors que je ne suis pas le meilleur de vous. Si je penche vers une défaillance, corrigez-moi. Si j'agis convenablement, assistez-moi. La véracité est une honnêteté, le mensonge est une trahison. Le faible

parmi est fort auprès de moi jusqu'à ce que je lui redonne son dû. Le fort parmi vous m'est faible jusqu'à ce que je prenne de lui ce qu'il doit, si Allah le Veut.¹

Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) réaffirma le même principe lors de son arrivée au pouvoir, s'en engagea et en engagea ses préfets. Il écrivit à Abou Moussa l'Ascharite, son préfet à Kufa lui dire : « traite les gens du même pied d'égalité dans ta séance, ton allure et ta justice, ce pour qu'aucun noble n'aspire à ton injustice, ni un chétif ne craigne ton iniquité. »² Il lui demanda donc d'égaliser les gens même en allure, à tel point de n'avancer personne sur les autres, même en position dans la séance ou la manière de sa comparution. Ce pour que personne ne se croit privilégier en juridiction ou en échéance.

¹ Sarah d'Ibn Hicham, vol. 4, p. 240 oyoun al akhbar d'Ibn Qotaibah, vol.2, p. 234, Al bidayah wan-nihatah d'Ibn Kathir, vol.5, p. 248

² Les Sunnas d'Ad-Daraqotni, liv. les juridictions e jugements entre autres, no 3924

L'Etat exige de donner prévalence au public sur le privé, ce à intérêt étendu sur ce à intérêt limité et l'intérêt public sur l'intérêt privé. On avance donc l'intérêt de faire une route ou sa semblable sur celui d'une personne qui ne veut pas diviser son terrain en deux parties. On a droit même de démolir une maison en en compensant le propriétaire pour l'intérêt public. Le Fiqh de l'Etat exige de comprendre sa nature, la nécessité de le sauvegarder et d'affirmer que cette sauvegarde est l'une des finalités publiques indispensables dont la Noble Charia appelle à protéger.

L'Etat national est basé sur le respect du pacte de la citoyenneté conclu entre la personne et l'Etat. Il exige l'ample engagement des droits et devoirs équilibrés entre tous les citoyens sans discrimination sur base de confession, race, couleur, ethnie ou langue. Mais les groupes égarés, rebelles, extrémistes, qui manipulent de la religion, ne croient pas, ni en patrie, ni en Etat national. La plupart de ces groupes, soit, ils

ne croient point en Etat national, soit, leur allégeance organisationnelle et idéologique est au-dessus de toute autre allégeance. La sphère organisationnelle des tels groupes est beaucoup plus vaste que l'Etat national et la sphère nationale.

Les théoriciens du Fiqh du groupe sont préoccupés seulement par les questions de l'écoute et l'obéissance au groupe et ce qui va dans son intérêt, même au détriment de la Religion et de l'Etat. Si l'intérêt du groupe se fonde impérativement sur les ruines de l'Etat, ils n'hésitent même un moment à le faire, ils sacrifient l'Etat pour l'intérêt du groupe. Pire encore, la plupart de leurs théories sont basées sur l'écroulement de l'Etat et de semer la discorde entre les peuples et leurs gouverneurs. Leurs théoriciens plient les textes et alternent la parole de ses vrais sens par la détailler de ses sources et l'interpréter au service de leurs idées et idéologies égarées.

Aucun doué de raison, patriotique ou bon connaisseur de sa religion, ne pourrait nier que la

récolte de l'appel de ces groupes extrémistes camouflés faussement derrière la religion, était très amère. Ils plantèrent des épines pour que nous gagnions de l'amertume. Par conséquent, il nous faut déployer le maximum d'efforts pour réformer ce que des tels groupes rebelles et égarés ont abimé.

Cela ne se réalise que par sortir de la sphère intellectuelle et épistémologique bornée vers l'horizon le plus vaste du point de vue religieux, intellectuel, culturel et ontologique dans le cadre de préserver les piliers, comprendre les changeables, mettre le définitif et le changeable chacun dans sa vraie position d'une façon parfaitement exacte et bien considérer la nature de la réalité, ses circonstances et ses survenues.

* * *

La gestion des Etats entre l'expertise et l'amateurisme

Nombreux sont ceux qui ne saisissent pas la notion de la fondation des Etats, ni leur gestion, ni leur politique, voire leur diligences. Certains pensent qu'il s'agit d'une affaire aisée à accomplir, c'est bien le contraire. Cela dépasse largement tout ce qui amateurisme. Il s'agit d'une série enchevêtrée et complexe d'expertises accumulées. C'est bien la puissance de comprendre vite la réalité et ses enjeux, en déchiffrer les énigmes et en identifier les talismans en la traitant en fonction des bases scientifiques et logiques à la lumière des expériences cumulatives.

L'expertise est un processus accumulé qui résulte en partie, d'une science et d'une étude et en autre partie, elle est basée sur l'habileté, la pratique, la perspicacité, la raison éveillée, l'intelligence aiguisée et la prospérité.

Les anciens critiques étaient conscients de l'importance de l'expertise, de l'érudition et de la pratique, donc certaines sont à percevoir par les sens, mais ne sont pas à subir le calcul numéroté. Parfois, cette partie est perceptible, mais indescriptible. Dans ses « balances », Al Âmidi dit à l'occasion de son propos sur l'importance de l'expérience, de l'expertise et de la pratique : ne vois-tu qu'il y aurait deux chevaux très doués, presque identiques en physionomie et caractère : intelligence, originalité et autres, mais l'un d'eux dépasse son homologue d'une chose perceptible exclusivement par les experts praticiens ? C'est exactement le cas pour la distinction des camériers, des palmiers dattiers et des industries.

On pourrait dire actuellement la même chose en matière de la distinction des industries raffinées des autres artisanats. Tu pourrais t'arrêter devant l'œuvre des sculpteurs, plombiers, étanchéifies, peintres, ravaleurs parmi d'autres artisans créateurs. Tu trouves que chacun d'eux est très habile, mais l'un dépasse

l'autre en perfection et subtilités esthétiques de l'artisanat et cette distinction n'est à saisir que par les experts qui pratiquent ce métier depuis longtemps.

Si c'est le cas pour les métiers artisanaux légers et manuels, quoi donc pour la gestion des instances, voire l'administration des Etats, surtout vu les complications et complexités de l'ère et ses problèmes sécuritaires, politiques, économiques et technique !

Il faut de la science, de l'expérience, de l'expertise et de la spécialisation et non absolument du simple amateurisme. Le Noble Coran et la Sunna prophétique mettent l'accent sur la nécessité de la présence de l'aptitude, de la compétence, de l'expertise et de l'honnêteté. Sur la langue de Joseph (salut sur lui), en s'adressant au gouverneur d'Egypte, Allah, Gloire à Lui, dit : «Et [Joseph] dit : «Assigne-moi les dépôts du territoire : je suis bon gardien et connaisseur». »¹ Racontant le dire de la fille de Choïb (salut sur lui) au sujet de notre maitre Moïse (salut sur lui) : « L'une

¹ Sourate Joseph, v.55

d'elles dit : « Ô mon père, engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance ». »¹ Lorsque Abou Dhar (qu'Allah l'agrée) demanda au prophète (SBL) de l'engager, le prophète (SBL) lui dit : « Abou Dhar, tu es un homme chétif, il s'agit d'un dépôt qui sera le Dernier-Jour une infamie et un regret, sauf pour celui qui s'en charge amplement et en redonne le dû »². Le prophète (SBL) dit également : « lorsqu'on engage les indignes, prévoyez l'heure. »³ Les dignes sont à la fois les compétents et intègres.

Au cours de son périple de migration notre prophète (SBL) prit pour guide un non musulman expert et intègre. Il ne compta sur aucun de ses nobles compagnons, honnêtes étaient-ils. Sans doutes, certains parmi eux connaissaient biens les pistes du

¹ Sourate le Récit, v.26

²Sahih de Muslim, liv. l'imamat, chap. l'imamat sans exigence est abominable, no 4823

³ Sahih d'Al Bukhari, liv. la science, demandé d'engager alors qu'il (le prophète) était appliqué à parler, il s'interrompit puis répondit au demandeur, no 59

désert. C'est l'expertise distinguée qui donna prévalence au guide non musulman. Omar Ibn Al Khattab fit de même lorsqu'il engageait certains scribes au Trésor public et aux divans (comme les ministères actuellement).

Il faut comprendre que la responsabilité est une obligation avant d'être honorabilité. Quiconque la prend pour honorabilité et y aspire d'une passion d'âme, il se piège trop souvent dans ses glissements et répercussions. Quiconque la prend convenablement en tant qu'obligation et mission, Allah lui en accorde l'assistance. A ce propos, le prophète (SBL) dit à Abdel Rahman Ibn Samrah : « ne demande pas d'être engagé émir, car, si tu es engagé sans demande, tu en sera assisté par Allah. Si tu en es engagé sur demande, tu y sera délaissé ». ¹

La responsabilité s'aggrave autant que la lourdeur de ses charges. Chaque fois que l'étendue de la

¹ Sahih d'Al Bukhari, liv. les serments, chap. l'expiation, no 6722, Sahih de Muslim, liv. les serments, chap. qui jure un serment et découvre que le contraire de l'acte visé est mieux, no 4370

responsabilité est de plus en plus vaste, cela exige des compétences rares dont : l'aptitude, la connaissance, l'expérience, l'expertise, l'honnêteté et le pouvoir d'assumer cette responsabilité et ses répercussions. Chacun est responsable devant lui-même, devant le public et devant Allah, Gloire à Lui, de ce qu'Il lui confia, soit observe-t-il, soit, renonce-t-il. Notre prophète (SBL) dit : « chacun de vous est responsable et il sera interrogé au sujet de sa responsabilité. Le gouverneur est responsable et interrogé de ses gouvernés. L'homme est responsable et interrogé de sa famille. La femme est responsable de son foyer et en est interrogée, le serviteur est responsable des biens de son maître et en est interrogé, le fils est responsable des biens de son père et en sera interrogé. Chacun de vous est responsable et il sera interrogé au sujet de sa responsabilité. »¹Le prophète (SBL) dit également :

¹Sahih d'Al Bukhari, liv. le vendredi, chap. le vendredi aux villages et aux villes, no 893, Sahih de Muslim, liv. émirat, chap. la vertu du bon gouverneur, no 4823, les Sunnas d'Abou Daoud, liv. taxe agraire, chap. ce que les gouvernés doivent au gouverneur, no 2930,

« Allah interrogera chacun de sa responsabilité, soit, l'observe-t-il ou y renonce-t-il, même l'homme au sujet de sa famille »¹.

Chaque doué de raison est responsable quelle que soit sa position dans la société. Toute personne est responsable dans le cadre de sa puissance, l'étendue de sa capacités et des charges lui confiées. Une négligence futile en apparence, pourrait encourir un préjudice insupportable.

Nous accentuons qu'il ne sied à aucun responsable, à n'importe quel niveau d'être paresseux à tel point de ne pas observer toutes les péripéties des charges lu confiées dans l'étendue de sa responsabilité. Même s'il lui semble qu'il s'agit d'une affaire futile, cela pourrait résulter beaucoup de préjudices et de torts. Il faut connaitre que la confiance n'exige point de renoncer à la suivie et que la suivie ne signifie point l'absence de la confiance.

¹ Les grandes Sunnas d'An-Nassaï, liv. la vie avec les femmes, chap. les anathèmes no 8833

Dans le cadre de sa responsabilité, le responsable doit choisir des coopérants forts et honnêtes, d'en choisir les plus compétents tour à tour. Quiconque charge un homme de l'affaire d'un groupe alors que parmi ses membres i y a des plus compétents que le chargé pour cette mission, il a donc trahi Allah, Son Messager, la patrie et la responsabilité lui confiée. Notre prophète (SBL) dit : « quiconque se charge de l'affaire de dix personnes ou plus, il viendra à Allah le Dernier-Jour, les mains enchaînées au cou, soit sa bienfaisance le déchaînera, soit sa malfaisance le maintiendra enchaîné. »¹

Il faut être conscients que viendra le Jour où on dira à tout le monde : « Et arrêtez-les : car ils doivent être interrogés »² et sentir le Dire d'Allah, Gloire à Lui : «. Ce jour-là vous serez exposés ; et rien de vous ne sera caché. », Soit s'agirait-il d'une petite ou d'une

¹ Le Musnad d'Ahmed, vol.48, p. 410, no 22960

² Sourate celles qui se rangent, v. 24

grande chose. Allah, Exalté Soit-Il dit à ce propos :
« Ce jour-là vous serez exposés ; et rien de vous ne
sera caché. ¹» et
« fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un
rocher, ou dans les cieux ou dans la terre, Allah le fera
venir. Allah est infiniment Doux et Parfaitement
Connaisseur. » ²

* * *

¹ Sourate l'Avènement, v. 18

² Sourate Luqman, v. 16

La fondation et la chute des Etats

Rien n'est plus délicat dans l'histoire de l'humanité que les périodes transitoires dans le cours des Etats. Nombreux sont les penseurs qui ont effectué des traités sur la chute d'un Etat et la création d'un autre du point de vue à la fois théorique et appliqué. Plus dangereux que les périls qui frappent un Etat de la part de ses ennemis, sont les facteurs de la chute émanés de l'intérieur d'un tel pays, ce via la trahison et la trahison de certains de ses citoyens recrutés pour attaquer leurs pays, ou les failles et déraillement de ces derniers de la voie de la rectitude vers la déviation, le despotisme et l'arrogance. A ce propos, Allah, Gloire à Lui, dit : « Et quand Nous voulons détruire une cité, Nous ordonnons à ses gens opulents [d'obéir à Nos prescriptions], mais (au contraire) ils se livrent à la perversité. Alors la Parole prononcée contre elle se réalise, et Nous la détruisons entièrement.»¹, et pour le

¹ Sourate le Voyage nocturne, v. 16

peuple d'Aad, Il Dit : « Quant aux Aad, ils s'enflèrent d'orgueil sur terre injustement, et dirent : "Qui est plus fort que nous ?" Quoi ! N'ont-ils pas vu qu'en vérité Allah qui les a créés est plus fort qu'eux ? Et ils reniaient Nos signes»¹, quant à celui e Thamud, Il nous raconte : « Et quant aux Tamud, Nous les guidâmes ; mais ils ont préféré l'aveuglement à la guidée. C'est alors qu'ils furent saisis par la foudre du supplice le plus humiliant pour ce qu'ils avaient acquis»², pour celui de Lot, Allah nous dit : « Et rappelle-leur] Lot, quand il dit à son peuple : «Vous livrez- vous à la turpitude [I 'homosexualité] alors que vous voyez claire .Vous allez aux hommes au lieu de femmes pour assouvir vos désirs? Vous êtes plutôt un peuple ignorant. Puis son peuple n'eut que cette réponse : «Expulsez de votre cité la famille de Lot ! Car ce sont des gens qui affectent la pureté. Nous le sauvâmes ainsi que sa famille, sauf sa femme pour qui Nous

¹ Sourate les Versets détaillés, v.15

² Sourate Les versets détaillés, v.17

avons déterminé qu'elle serait du nombre des exterminés. Et Nous fûmes pleuvoir sur eux une pluie (de pierres). Et quelle mauvaise pluie que celle des gens prévenues !».¹

Ainsi, la bonne gouvernance est celle basée sur la justice ; Allah, Gloire à Lui, fait triompher l'Etat équitable, incroyant soit-il, et ne fait pas triompher l'Etat injuste, islamique soit-il, cette gouvernance doit également basée sur les valeurs et éthiques. Les nations et civilisations non fondées sur ces valeurs conçoivent les facteurs de leur chute au sein de leur structure même, « Telle est la règle d'Allah appliquée aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la règle d'Allah.»².

Parmi ceux qui ont traité la question de la création et de la chute des Etats, ont tenté d'élucider les facteurs qui favorisent la création et les autres qui

¹ Sourate Al 'Araf v.80-84

² Sourate la Victoire éclatante, v.23

stimulent la chute, on en cite certains relatifs à la chute comme suit :

- 1- La propagation de la corruption sous toutes ses formes : piston, pot-de-vin, intercession, prévalence de ceux de confiance sur ceux d'expertise. Rien n'agite la colère communale plus que le sentiment de l'injustice et la corruption, raison pour laquelle tout bon gouverneur doit prioritairement lutter contre sous toutes ses formes. Ma foi, nous, en Egypte, empruntons cet itinéraire avec des pas affermis et probablement sans précédent, ce qui a conduit à l'amélioration de la position de l'Egypte dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la transparence.
- 2- La prolifération de l'injustice, soit au niveau des individus, sous forme de l'absence de sécurité, de la magistrature équitable ou l'absence d'égalité d'opportunités équitables quelle qu'elles soient, ou bien au niveau hiérarchisé

basé sur l'exclusion et la marginalisation des pauvres et les travailleurs en les méprisant et prendre en raillerie. Cela exige la consolidation de toutes les institutions officielles sociales et civiles pour protéger les classes les plus pauvres à travers le soin social intégral du point de vue à la fois religieux et national, du fait que les deux appellent à la solidarité et l'inter-clémence. Nous sommes dans le même navire, personne ne pourrait pas individuellement y échapper ! Notre prophète (SBL) dit à ce propos : « la parabole de celui engagé des lois d'Allah et celui qui y renonce est comme un groupe qui font tirage au sort pour un navire ; certains ont gagné le niveau du haut, certains d'autre celui du bas. Ceux au bas niveau, lorsqu'ils s'abreuvent doivent passer pour ceux du haut, ils se disent : il nous faut mieux de creuser un trou dans notre proportion du navire pour nous abreuver sans peine ! Si ceux du haut les laissent

faire, tout le monde sera noyé s'ils les empêchent, tout le monde sera sauvé »¹.

- 3- L'absence de sécurité et l'affaiblissement du pouvoir étatique à tel point que les groupes, les bandes et les milices imposent leur hégémonie à la société ou au moins sur une partie de citoyens, ce qui ferait que les lésés et écrasés perdent l'allégeance à l'Etat. Alors, le soutien des institutions militaires et sécuritaires dans le but de préserver la patrie des dangers locaux et étrangers est une obligation légale et nationale, pourvu que la sécurité du citoyen et la préservation de sa dignité soient une priorité pour tout régime en quête de la stabilité et de la réalisation de l'allégeance patriotique.
- 4- La décadence des valeurs : les civilisations pourraient s'affaiblir, faire floraison ou être atteintes de maladies, les savants, penseurs et

¹ Sahih d'Al Bukhari, liv. la société, chap. tirage au sort pour la division, no 2439

philosophes sont leurs guérisseurs, les chercheurs et protecteurs des valeurs. Il faut mettre l'accent, à ce propos, sur l'importance de la préparation, la sélection et l'élection de ceux susceptibles de la pensée et la culture de la communauté. Certains soutiennent que les prophètes sont les arbitres de l'apparent et du caché, les gouverneurs sont arbitres de l'apparent, alors que les ulémas sont arbitres du caché de l'élite et les prêcheurs sont arbitres du caché des masses. Comme les guerres se germent dans les poitrines avant de se déclencher solennellement, s'accroissent dans les mentalités avant de s'enflammer sur les champs de bataille, le traitement sécuritaire s'entretient donc aux symptômes apparents, une chose si importante, mais, il faut traiter la maladie et ses germes cachés, c'est bien le rôle des savants, intellectuels, éducateurs, pédagogues et prêcheurs. Ainsi, il est impératif de bien choisir

ceux-ci, de les bien préparer et former pour qu'ils puissent bien assumer les lourdes charges qui leur sont confiées. Nous cherchons, avec permission d'Allah, de le réaliser.

- 5- La dégradation des conditions de vie des individus, ce qui fait manque de leurs besoins nécessaires. Les citoyens doivent bien considérer les conditions sensibles et les enjeux auxquels s'exposent leur pays, on ne cesse d'évoquer que les compagnons du prophète (SBL) avaient supporté l'embargo à tel point de consommer les feuilles d'arbres, pourtant, il nous faut tous œuvrer pour briser toute forme d'embargo par le biais de travail, production, solidarité sociale, la prise en soin des chétifs et marginalisés, frapper de toute force ceux qui surenchérisent ou monopolisent, ainsi que par la bonne gestion. Nous avons besoin d'un travail inlassable, dépense non tapageuse et une solidarité entre les citoyens pour pouvoir tous franchir vers la côté

paisible. Il est sans dire que les hommes d'affaires et les institutions de la société civile doivent jouer un rôle important pour assurer l'équilibre et assouvir les besoins essentiels des indigents.

* * *

Les dangers de la chute économique des Etats

La chute des Etats pourrait se produire, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur. Ceux de la chute interne ne sont pas moins graves que ceux de celle externe, voire, ils les dépassent, à moins que les Etats n'y fassent attention.

L'ennemi externe est évident, contre lequel se réunissent les peuples. Il s'agit d'un ennemi acharné surtout à la lumière des guerres de la quatrième et de la cinquième générations et le développement des outils, équipements et gestions des guerres modernes. Par ailleurs, les tentatives de faire échouer intérieurement les Etats subsistent les plus dangereuses et les plus malignes, soit se font-elles par le biais des facteurs externes ou internes ou bien des deux en même temps. Cela pourrait se faire par jouer aux divisions sectaires, confessionnelles, ethniques ou tribales. Cette affaire est largement découverte, à ses dangers les Etats sont vigilants, ont pris des précautions et procédé à ensevelir des telles séditions mors de leur apparition.

S'inscrit dans ce cadre la propagation des rumeurs, des mensongères qui touchent les figures-symboles de l'Etat

national, déforment toute réalisation, agrandissent les petites erreurs et forgent des calomnies et des fausses accusations par lesquelles ils sèment la déception aux âmes des gens. Ce pour les exciter contre leurs Etats, les décevoir, au moins, pour que les gens cessent d'œuvrer pour leurs pays.

Tout cela est à surmonter en présence d'une économie puissante et stable qui permettrait aux Etats d'assumer ses engagements locaux et internationaux par fournir une vie honorable à leurs citoyens. En cas de déchéance économique, la chance serait plus propice aux ennemis qui sont à l'affût d'ébranler les Etats et les faire entrer dans le désordre sans fin.

Ainsi, il faut impérativement compter sur soi via la croissance de la production et la modération de la consommation. Cela est établi par les économistes et les préceptes religieux. Il se voit dans le dire divin racontant le récit de Joseph (salut sur lui) : « Alors [Joseph dit]: ‹Vous sèmerez pendant sept années consécutives. Tout ce que vous aurez moissonné,

laissez-le en épi, sauf le peu que vous consommerez. »¹
C'est un appel à accroître la production par le travail sérieux et à modérer la consommation au maximum, où Allah dit « le peu que vous consommez » et non pas « ce que vous consommez ».

Dans le cadre de l'appel à produire le prophète (SBL) dit : « si l'Heure arrive alors que l'un de vous tient un petit palmier, s'il arrive à ne se lever avant de le planter, qu'il le fasse »². Pour la consommation modérée, le prophète (SBL) dit : « le fils d'Adam ne remplit un récipient plus mal que son ventre. Il lui suffit des petites bouchées lui permettant de se tenir. S'il procède inévitablement de bien manger, il doit consacrer le tiers de son ventre pour le manger, le

¹ Sourate Joseph, v. 47

² Le Musnad d'Ahmed, vol. 7, p. 275

deuxième pour le boire et le troisième pour la respiration. »¹

Améliorer l'économie des Etats pour éviter leur chute se fonde sur des piliers dont : accroître la production parfaite et créative et se livrer aux domaines les plus vitaux et les plus lucratifs du point de vue économique.

Au deuxième chef, il faut modérer la consommation, non seulement en aliments, mais dans tous les domaines de la vie pratiques et économiques : dans l'eau, l'électricité, le gaz, les services et les médicaments.

Au-dessus de tout, les individus doivent tous remplir leurs engagements vis-à-vis de leur patrie, se débarrasser de cet esprit inerte qui vise à obtenir les services sans en payer la contrepartie ou contre un prix dévalorisé.

¹ Les Sunnas d'At-Termizi, liv. l'austérité, chap. hadiths rapportés au sujet d'abominer de trop manger, no 2554

Il faut accorder une attention particulière aux programmes de la protection sociale. Mais ils doivent arriver à leurs vrais méritoires, c'est-à-dire les catégories plus aptes à être soignés. Il faut que tous adoptent les valeurs religieuses, éthiques et humanitaires à tel point que celui qui ne mérite pas des telles aides s'en contieut pour qu'ils aillent aux plus méritoires.

Finalement, il faut apercevoir que fournir le service est un service en lui-même. Le gros problème réside dans l'incapacité des Etas de fournir les services à leurs citoyens en raison de l'élargissement de tels services au temps où les gens n'en règlent le prix, ce qui en menace la continuité.

Prenons l'exemple de l'électricité. Nous avons passé des moments difficiles d'interruption du courant et de déchéance de service. Cela a eu des effets si négatifs sur les services étatiques économiques d'une part et sur la psychologie des citoyens d'autre part. le

Ministère de l'Electricité se trouvait incapable de fournir ou améliorer le service, car les citoyens n'en réglaient pas le prix. Ce règlement pourrait permettre au Ministère et ses sociétés de développer leur infrastructure et assumer les frais du fonctionnement et renouveler les stations en y ajoutant d'autres et y fournir les carburants. En cas du règlement de la contrepartie équitable du service, le Ministère pourra sans doute, continuer et développer le service. On dit la même chose pour les chemins de fer, le métro et les autres services.

Le fait que certains se dérobent de payer le prix de services ou s'engagent d'avoir l'intérêt privé au détriment de celui public est une attitude qui contredit toutes les valeurs religieuses et les principes et systèmes économiques généraux des Etats et conduirait à leur chute économique d'abord et définitive ensuite.

Les groupes égarés ne cessent jour et nuit d'inciter leurs éléments à ne pas payer le prix des services dans le dessein que des tels services se détériorassent ou s'arrêtent pour montrer l'Etat comme échoué et incapable de gérer les affaires publiques et fournir les principaux services. Ils croient que cela pousserait les citoyens à se révolter contre le régime, ce qui leur permettrait de s'accaparer au pouvoir au moment propice, même si cela conduirait à la chute, morcèlement, désunion ou disparition de l'Etat. Pour le principe, ils ne croient ni en patrie, ni en Etat national. Leur Etat se trouve où existent leurs intérêts et ceux de leur groupe.

* * *

La préservation des patries est l'une des finalités indispensables de la Charia

Indubitablement, l'amour de patrie et sa préservation est une nature innée accentuée par la Noble Charia. Voici notre prophète (SBL) s'adressant à l'Honorable Mecque : « je jure par Allah que tu es le meilleur sol d'Allah, le plus aimé à Allah. Si tes habitants ne me faisaient sortir de toi, je ne serais point sorti. »¹

Lorsque le prophète (SBL) fit sa migration à Médine et la prit pour patrie à lui et à ses nobles compagnons, il n'oublia ni sa patrie natale, ni sa patrie d'accueil. Il dit : « ô Allah, fais nous aimer Médine autant que nous aimons la Mecque ou plus. O Allah, bénis-nous le sa 'à et le mûd (deux mesures de céréales), rends-nous la Médine hygiénique et déplace sa fièvre à Djahfah. »²
D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : lorsque le prophète

¹ Les Sunnas d'Ad-Daraqotni, liv. les vertus, chap. les vertus de la Mecque, no 4304

² Sahih d'Al Bukhari, liv. les vertus de Médine, chap. le prophète déteste de dénuder Médine, no 1889

revenaient de voyage, il regardait les murs de Médine, stimulait sa chamelle ou caressait sa monture à force de l'amour qu'il avait pour Médine. » ¹ Le prophète (SBL) ne cessait de se tourner le visage au ciel dans l'espoir qu'Allah tourne sa direction en prière vers la Maison Sacrée à la Mecque jusqu'à ce qu'Allah exauça son vœu et révéla : « Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font. » ² Allah honora donc le prophète (SBL) de se diriger vers la Mosquée Sacrée, le premier lieu sacré mis en place pour les humains. 'est autour de cette Maison

¹ Sahih d'Al Bukhari, liv. les vertus de Médine, chap. Médine s'épure des souillures, no 1886

² Sourate la Vache, v.144

que le prophète (SBL) naquit et à laquelle son cœur et son âme s'attachèrent.

Enumérant les choses aimées par le prophète (SBL) Al Hafez Az-Zahabi dit : il aimait Ayesha, son père, Oussama, ses deux petits-fils, le dessert, le miel, le mont Ouhd et sa patrie.¹

Abdel Malek Ibn Qoreib Al 'Asmaï dit: si tu veux connaître la fidélité d'une personne, contemple sa nostalgie, sa passion pour sa famille et sa pleure de son passé.² Un dicton pareil est rapporté d'un bédouin³.

Dans le cadre de notre projet de renouveau basé sur la bonne mise en ordre du point de vue de la distinction entre le stable et le changeable, désacraliser

¹ Biographies des nobles grandes figures d'Az-Zahabi, 39415, biog. No 216, Rissalah, Beyrouth

² Al Khafaà Al 'Aglouni, Dar ihyaà at-turath al 'arabi, 1/347, les bienséances légales d'Ibn Mofleh 292

³ Le collier singulier 4/31, Dar el kotub al ilmeyah, Beyrouth, Liban

le profane des personnes et avis humains et restreindre la sacralisation à l'Être Suprême, au Livre d'Allah, Gloire à Lui et la Sunna de Son prophète (SBL), nous procédons à une lecture moderne des Textes. Cette lecture vise à sortir des cercles de la mémorisation et de l'imitation aux horizons de la compréhension, de la réflexion, de la contemplation, de l'observation et du raisonnement déductif à la lumière des exigences et survenues de la réalité. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre lecture des finalités générales indispensables, dites prescriptions majeures ou visées collectives.

Cette idée s'est émanée et s'est développé de l'attention particulière que j'accorde à la question de l'Etat national et sa légalité, ainsi que de la situation des groupes extrémistes ingrats vis-à-vis de la patrie et cherchent à mettre les gens devant une option paradoxale entre Religion et Etat. Dans leur optique, soit on est pour la Religion, soit pour l'Etat, comme si les deux sont contradictoires. Ce malgré le fait que la

Religion n'est ni à naître, ni à préserver dans le vide. Pour elle, il faut un Etat qui le protège et en élève l'étendard. Les jurisconsultes soutiennent que lorsque l'ennemi assaille un pays musulman, le djihad pour repousser l'ennemi devient obligatoire à tous les habitants de ce pays : hommes, femmes, majeurs, mineurs, forts, faibles, armés et désarmés. Chacun dans le cadre de sa puissance, même s'ils périssent intégralement. Si la défense des territoires et patries ne se tenait pas parmi les finalités de la Charia, il aurait été autorisé que leurs habitants les abandonnent pour échapper belle avec leur religion.

J'ai contemplé ces prescriptions majeures de par leur nombre et leur mise en ordre pour conclure qu'il ne s'agit point, ni du Coran, ni de la Sunna. Il s'agit plutôt des avis et raisonnements déductifs du point de vue des érudits et doctes en matière de ce qu'il faut préserver en tant qu'indispensable.

Etant donné que préserver la patrie, de l'entité et la structure de l'Etat n'est moins important de ce que citent les oulémas concernant les autres grandes prescriptions, du fait que tout doué de raison ou nationaliste intègre est prédisposé de défendre sa patrie par corps et biens, nous estimons qu'il faut ranger la préservation des patries parmi des telles prescriptions majeures. Particulièrement, dans notre temps, nos patries s'exposent à des tentatives de démantèlement, ce qui nous pousse à soutenir d'une certitude que les prescriptions majeures doivent être au nombre de six : la religion, la patrie, l'âme, la raison, les biens et la procréation (filiation et honneur).

Etant donné que la préservation de la patrie ne se fait que via un Etat qui le protège et défend, donc, préserver l'Etat s'inscrit forcément dans cette visée collective. Ce qui est indispensable pour accomplir l'obligatoire est à son tour obligatoire. Ainsi, démolir ou démanteler les Etats, contredit ces visées collectives.

* * *

Le pouvoir dans l'optique des groupes extrémistes

Dans l'optique et l'idéologie des groupes extrémistes, le pouvoir est devenu une fin et non pas un simple moyen. La pensée des tels groupes s'articule sur un sens unique, soit ils gouvernent, soit ils sabotent pour déchoir les régimes prenant tout pour licite pour réaliser ce but. Tout ce qui pourrait leur réaliser ce dessein est l'un des moyens d'affermissement qu'il faut emprunter. Même si cela conduirait à effuser les sangs, terrifier les civils, déchoir les Etats, les démanteler, les morceler, les démolir, ébranler leur existence. C'est pourquoi on exclut que des tels groupes, partout où ils se trouvent, offrent aucun bien à leurs patries. Somme toute, ils ne croient qu'en eux-mêmes, ne croient point, ni en patrie, ni en Etat national. Ils sont prêts à s'allier avec l'ennemi, avec le sionisme mondial, avec le Diable, avec tout ce qui leur donne espoir de les aider d'aller au pouvoir et y

réaliser leurs ambitions. Ils ne prennent pas cette attitude, ni pour trahison, ni pour trahison. Ils la prennent plutôt pour des alliances temporaires ou une stratégie normale tant que cela les mènerait à aller au pouvoir dont ils ne connaissent rien des fondements ou exigences. Ils comprennent seulement que le pouvoir leur réalisera des ambitions terrestres camouflées par leurs fausses prétendues où ils disent aux masses et magouilles qu'ils œuvrent pour l'intérêt de leur religion. Par ailleurs, les religions désavouent cette attitude basée sur la trahison et aussi de cette pensée bizarrement déviée.

Dans le but de réaliser leurs desseins, ils prétextent que certains gouverneurs n'appliquent pas la Charia. Mais lorsqu'on discute avec les éléments de ces groupes sur la notion de la Charia, on découvre qu'il est dépourvu de toute connaissance. Cela est bien clarifié dans mes deux ouvrages : « des notions à corriger impérativement » et « la réfutation des illusions des terroristes » publiés par le Ministère

Egyptien des Waqfs, révisés et surveillés par moi.¹ Nous avons affirmé que l'engagement des lois révélées par Allah, Gloire à Lui, n'empêche que les humains réfèrent à des lois positives qu'ils statuent dans le cadre des principes généraux et règles de base de la législation et en fonction des survenues temporelles et spatiales. Référer à des telles législations positives ne contredit point la Charia divine, tant qu'il réalise les intérêts généraux des Etats, peuples, individus et collectivités, à condition de ne pas rendre licite l'illicite, ni vice-versa, ni aille à l'encontre les règles stables de la Charia ou les infirme.

Nous affirmons que l'Islam n'a point mis un système bien déterminé ou figé du régime du pouvoir, à tel point qu'il soit inadmissible de le modifier. Il a mis plutôt des fondements et normes qui lorsqu'ils se réalisent, il s'agira d'une bonne

¹ Voir « des notions à corriger impérativement », édit. Le Conseil Supérieur des Affaires islamiques, p. 29 et s. 8^{ème} édition 1440, 2019 et « la réfutation des illusions des terroristes », p. 7-32, édit. Le Conseil Supérieur des Affaires islamiques, 1438-2017

gouvernance approuvée par l'islam. Lorsqu'ils manquent, la gouvernance sera atteinte autant que la présence de ce manque.

Il est fort probable que le titre le plus saillant de n'importe quelle bonne gouvernance est : à quel point réalise-t-elle les intérêts du pays et du peuple, au minimum, à quel point œuvre-t-elle pour l'atteindre ? Tout régime parcourt à concrétiser des tels intérêts à la lumière des sens de la justice, de l'égalité et de la liberté équilibrée, tout loin de l'anarchie, du piston et de donner prévalence à l'allégeance au détriment de l'aptitude, se tient une bonne gouvernance considérable.

Sous ce titre s'associent tant de péripéties qui visent dans l'ensemble, à réaliser la justice sous toutes ses formes : politiques, sociales, judiciaires entre tous les êtres humains sans aucune discrimination en fonction de couleur, race ou ethnie. Point de contrainte en matière de la religion, ni forcer personne à s'y

convertir. D'après Son prophète (SBL) en s'adressant aux mecquois, le Vrai Dieu, Gloire à Lui, dit : « c'est à vous votre religion et c'est à moi la mienne ».¹ Tout régime qui œuvre pour réaliser ce but et s'efforce à assumer les besoins essentiels de la société : nourriture, habillement, logement et infrastructure dont santé, enseignement, réseaux de routes entre autres exigences indispensables pour la survie du pays et du peuple, est considéré une bonne gouvernance prospère, agréée par Allah et par les gens, exception est faite pour les rancuneux, les envieux, les opiniâtres, les têtus, les traitres et les espions.

Quant à l'ensemble des hadiths qui parlent du Califat et d'allégeance, on pourrait les interpréter à la lumière des données de notre ère actuelle, en tant qu'appel à la nécessité de fonder un régime de bonne gouvernance et équitable composé d'un président et des institutions. Ce régime doit œuvrer pour établir la

¹ Sourate les mécréants, v.6

justice parmi les gens, réaliser les intérêts des peuples et des pays, s'appuyer sur la concertation et les experts dans tous les domaines, pour ne pas laisser les hommes en désordre sans commandant. Après, peu importe les titres et dénominations tant que cela réalisent les buts et visées cherchés par l'Islam au profit des gens dans leur vie et religion.

Néanmoins, nous mettons en garde contre les rancœurs véhémentes que portent ces groupes contre la société où ils sont à l'affût par tous les moyens : empêchement, accablement, déformation et altération des vérités. Leurs moyens de ruser sont restreints aux groupes de destruction, dépourvus de nationalisme. Certains d'entre eux préfèrent le produit étranger sur le local pour écrouler l'industrie nationale, ce qui conduirait à affaiblir et déchoir l'Etat national pour qu'ils s'en emparent des nerfs sensibles. Ils ne cherchent que le pouvoir, même sur les ruines et vestiges des Etats. Qu'ils échouent et perdent. « Ils

complotèrent, mais Allah a fait échouer leur complot,
et Allah est le meilleur en stratagèmes. »¹

* * *

¹ Sourate les Butins, v.30

La conception de l'intérêt dans l'optique de l'Etat et celle du groupe

Dans l'optique de l'Etat, on entend par « intérêt », celui public et considéré, qui réalise l'intérêt de la patrie et tous ses habitants, non pas celui privé qui réalise l'intérêt de certains individus ou certains groupes ou partie au détriment de l'intérêt des autres ou celui de la partie.

Dans l'optique du groupe (frères), l'intérêt est celui qui réalise le profit du groupe ou du parti. On pourrait aller plus loin en excès pour considérer l'intérêt comme réalisant le profit des dirigeants du groupe ou du parti, même au détriment des autres membres du groupe ou du parti. Le groupe pourrait sacrifier certains de ses adhérents pour son intérêt, à condition que des tels sacrifices ne touchent point les dirigeants, ni leurs descendants, à moins que cela ne se fasse dans le cadre de litige, conflit, exclusion et anti-exclusion entre les grandes figures. Là, chacun des deux camps veille à s'emparer des butins. Trop souvent, on sacrifie les rangs inférieurs du groupe.

Il arrive que le groupe sacrifie l'intérêt national supérieur s'il s'oppose au sien. Plusieurs groupes estiment

que tout ce qui fortifie l'Etat n'est en aucun cas, dans leur intérêt et qu'aucune existence n'est possible à un groupe en présence d'un Etat puissant, compact et cohérent. Dans leur optique, il faut œuvrer pour affaiblir l'Etat dans le but d'affermir le groupe.

La plupart des groupes, surtout les terroristes et extrémistes, cherchent à lier les intérêts de leurs membres à ceux du groupe, surtout dans les domaines économiques et sociaux. Là, la défense de l'intérêt du groupe devient la cause de tous ses individus et la vie de l'individu ne se règle point en dehors de son groupe. Si l'adhérent pense à sortir du groupe, tous les aspects de sa vie s'exposeront à la défaillance, au désordre et à la destruction, voire, sa vie même sera menacée.

Par conséquent, nous affirmons qu'un bon nombre des fatwas doit dépendre de la dimension nationaliste. Par exemple, lorsqu'on interroge au sujet de la sentence de visiter la Mosquée Aqsa dans son état actuel, nous affirmons que la fatwa à ce sujet, doit être basée et établie sur l'avis des spécialistes. Si le service compétent, le Ministère des affaires étrangères et les services concernés, estiment que cette visite réalise les intérêts considérés, la fatwa doit

dépendre de cet avis pour donner permission ou légalité préférentielle, en fonction de la nature de la circonstance et ses répercussions. Si ces services estiment que la visite est périlleuse et que ses mauvais effets prévalent sur ceux positifs, la fatwa doit être interdisant. La fatwa ne doit point être isolée de la réalité, ni indépendante de l'intérêt qui est ici à évaluer par le gouverneur plutôt que par le docte. C'est pourquoi on soutient que l'avis du gouverneur lève le différend dans le controversé, car il est plus connaisseur de l'intérêt public et plus scient des répercussions des décisions.

* * *

Le multipartisme et les pouvoirs parallèles

Sciemment, ce titre associe deux choses contradictoires du point de vue de l'acceptation et du rejet. L'une est indispensable pour enrichir le processus démocratique, alors que l'autre constitue un danger persistant sur l'entité des Etats et risque de les déchoir, affaiblir et morceler. Le multipartisme est un requis légal et démocratique. Le monde monopolaire et les Etats monopartites aboutissent à une forme de dictature, de faiblesse et de mollement, faute d'une véritable concurrence qui pousse le concurrent à déployer le maximum de ses efforts pour accomplir les charges lui confiées.

Quant à la présence des pouvoirs parallèles dans n'importe quel Etat, ou des groupes de pression, ayant des propres intérêts, quel qu'en soit la forme ou la nature, cela constitue un danger sur la structure et la cohérence des Etats, surtout ces pouvoirs qui se revêtissent de la religion et qui cherchent à en puiser la puissance et l'influence par la manipuler.

La mesure avec laquelle tout Etat ou toute société pourraient connaître la présence des pouvoirs parallèles est l'étendue de leur puissance de mettre la loi en application à tous les citoyens sans distinction, ni calcul, ni exception, sans hésitation, ni équivoque. Il ne faut permettre à aucun groupe, ni individu, de se cuirasser derrière les partisans pour contrecarrer la loi ou la saper par la force, à l'instar de ce qui se passait durant l'année morne de « tribalisme ». Il faut que nous empruntions tous les moyens juridiques pour exprimer l'avis tout en s'engageant des lois et règlements qui organisent tous les domaines. Nous affirmons qu'il n'est point permis de contourner la loi. Le principe disant que la fin justifie les moyens duquel s'élancent les groupes de l'Islam politique, a déraillé la société de la droiture et l'a conduit à des glissements dangereux qui risqueraient de l'ébranler, sinon la Providence. Là Allah accorda à notre chère Egypte ce qui la fit traverser à la rive sûre. Cela prouve que la tentative de revenir à la pensée frériste terroriste par tenter de créer des entités parallèles ç celles étatiques, une affaire terrible, à laquelle il faut faire-face pour préserver la grandeur de l'Etat national.

Si nous croyons que point de contrainte en matière de la religion, que le rôle des oulémas et prédicateurs est tout simplement le communiqué claire, du fait qu'ils sont des prêcheurs et non pas des juges, cela exige de clarifier les rapports entre la prédication et le pouvoir. Les pouvoirs parallèles que certaines entités cherchent à créer sont religieux, pensifs ou culturels. Parfois, ils sont sociaux, ce à travers les activités de certaines associations ou sous d'autres slogans.

Somme toute, toute entité qui se sent au-dessous de la loi et du règlement du compte, ç tel point qu'on hésite à lui faire de l'interrogatoire, est un pouvoir parallèle qui constitue un danger ou une pression sur la loi et son application. Appliquer la justice intégrale sur tout le monde sans exception est la seule solution pour élever l'Etat de la loi. Notre prophète (SBL° dit : « ce qui fit périr ceux qui étaient avant vous, c'est le fait que lorsque le noble parmi eux volait, ils le libéraient, lorsqu'un chétif volait, ils lui interprétaient la peine légale. Je jure par Celui Qui détient

mon âme, si Fatima, ma fille à moi, volait, je lui aurais interpréter la peine légale. »¹

Lors de son arrivée au pouvoir, notre maître Abou Bakr as-Siddiq (qu'Allah l'agrée) dit : « je suis devenu responsable de vous alors que je ne suis pas le meilleur de vous. Si je penche vers une défaillance, corrigez-moi. Si j'agis convenablement, assistez-moi. La véracité est une honnêteté, le mensonge est une trahison. Le faible parmi est fort auprès de moi jusqu'à ce que je lui redonne son dû. Le fort parmi vous m'est faible jusqu'à ce que je prenne de lui ce qu'il doit, si Allah le Veut. Obéissez-moi tant que j'obéis à Allah et Son Messenger, si je leur désobéis, vous ne me devez aucune obéissance² »

Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) réaffirma le même principe lors de son arrivée au

¹ Sahih d'Al Bukhari, liv. le vendredi, chap. qui attend jusqu'à ce qu'elle soit ensevelie, no 4304, Sahih de Muslim, liv. les peines légales, chap. l'amputation de la main du voleur, noble ou autre et l'interdiction de lui intercéder, no 1688

² Sarah d'Ibn Hicham, vol. 4, p. 240 oyoun al akhbar d'Ibn Qotaibah, vol.2, p. 234, Al bidayah wan-nihatah d'Ibn Kathir, vol.5, p. 248

pouvoir, s'en engagea et en engagea ses préfets. Il écrivit à Abou Moussa l'Ascharite, son préfet à Kufa lui dire : « traite les gens du même pied d'égalité dans ta séance, ton allure et ta justice, ce pour qu'aucun noble n'aspire à ton injustice, ni un chétif ne craigne ton iniquité. »¹ Il lui demanda donc d'égaliser les gens même en allure, à tel point de n'avancer personne sur les autres, même en position dans la séance ou la manière de sa comparution. Ce pour que personne ne se croit privilégier en juridiction ou en échéance.

C'est ç travers la justice globale, non sélective, l'application de la loi sur tous, l'élévation de son Etat et le respect de la souveraineté de la loi que se produisent la sécurité morale et la stabilité communautaire. Les savants disent qu'Allah fait triompher l'Etat juste, mécréant soit-il et ne triomphe pas celui injuste, croyant soit-il. Le danger de tels pouvoirs parallèles réside dans ces groupes et sectes confessionnels, ethniques ou sectaires qui puisent leur

¹ Les Sunnas d'Ad-Daraqotni, liv. les juridictions e jugements entre autres, no 3924

pouvoir et leurs éléments d'influence des autres pays
auxquels ils prêtent allégeance, œuvrent pour leur
compte et se fortifient par eux.

* * *

Le différent jurisprudentiel et le différend politique

On a beaucoup parlé des rapports entre la religion et la politique et affirmé plusieurs fois l'importance de bien ancrer la conception de l'Etat national et la structure nationale consolidée qui s'élargit pour concevoir tout le monde en déclarant la base des droits et devoirs nationaux réciproques, on a aussi dénoncé le fait de faire négoce de la religion et s'en servir pour réaliser des intérêts politiques ou partitifs.

Le normal, la logique et l'attendu est que les savants enseignent une science constructive et non pas destructive qui réunit et ne disperse pas, de faire la distinction entre ce qui est religieux, d'une authenticité et signification définitives et convenues, et ce dont celles-ci sont controversées qui subissent l'avis et le contre-avis et dont le différend une largesse dans

l'intérêt de la communauté entière. Omar Ibn Abdel Aziz (qu'Allah l'agrée) dit : il ne me fait pas plaisir si les Compagnons de Mohamad (SBL) n'avaient pas divergé¹, c'est-à-divers en avis relatifs à la compréhension du texte, car s'ils n'avaient point de divergence, cela serait une difficulté pour tout le monde.

A tout temps et partout, on attend des savants, doctes et intellectuels d'être des hommes d'idées, de raisonnement, des prêcheurs de paix et de sécurité avec sincérité et honnêteté. Ils doivent s'inspirer de la méthode islamique en termes de l'enracinement des bases de la coexistence pacifique entre tous les humains, ce en prévalant les intérêts sublimes de l'humanité sur ceux personnels et restreints. De l'attitude du prophète (SBL) on tire un exemple, om il a ancré ces bases à tous les habitants de Médine sans égard pour les diverses confessions, ethnies et tribus, il

¹Le recueil de l'exposition de la science et ses vertus, chap. Ce que l'observant doit considérer vis-à-vis des divergences des oulémas, no .1036

déclara que les musulmans constituent avec les tribus juives qu'il cita, une seule communauté. La justice se manifesta en plénitude lorsque le prophète (SBL) dit : « les musulmans ont leur religions et aussi les juifs »¹. Il établit également une fraternisation entre ses compagnons en dépit de leurs diverses ethnies et tribus et nonobstant l'animosité et l'adversité qui eurent lieu entre les Aws et les Kharijites, ce que le Noble Coran notifia dans le verset : «. Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants.»²

La règle de base exige que les ulémas dirigent la concordance et non pas le schisme, ni en attiser le feu. Néanmoins, certains ulémas et penseurs vont plus loin en extrémité par chercher les avis bizarres, ce soit par amour d'ostentation, soit par complaisance d'un

¹ Sirah (biographie du prophète) d'Ibn Hicham, vol. 1, p.413-414

² Sourate le butin, v.62

pouvoir quelconque ; on y ajoute la concurrence de certains pédants à attiser le feu des tendances expansionnistes de certains pays et les revêtir d'une forme d'obligation divine. Cela ne fait que semer la discorde ou l'attiser au détriment de l'unité de la communauté musulmane, de la région et de la paix mondiale. Si on sérieux de chercher la paix et d'œuvrer pour la réaliser, il faut nettoyer notre religion de tout ce qui est politique ou de sectarisme.

Au lieu que la voix des ulémas soit celle de la sagesse, de la raison, du rang unifié et de l'exclusion de schisme, la voix de certains fanatiques de doctrines inattentifs de la compréhension de la réalité, n'est que la voix de la dispersion et schisme, poussées peut-être par le désir de satisfaire à certains gouverneurs, aux siens, aux partisans et des disciples. Ce qui traduirait l'adhérence de certaines fatwas, sans prendre en considération les mauvaises répercussions qui pourraient résulter des avis religieux bizarres et

irréguliers dépourvus de la réflexion, de la raison et de la logique.

Il nous faut tous connaître que l'extermination de l'autre différent et l'effacement de la mémoire humaine sont impossibles et vont au contraire de la nature innée en vertu de laquelle Allah nous créa, Allah, Gloire à Lui, dit : « Et si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des gens une seule communauté. Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux,) sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde. C'est pour cela qu'Il les a créés.»¹ En outre, la tentative de mettre fin à l'autre ou le minimiser serait confrontée par des tentatives réciproques, à tel point qu'on se livrerait à une émeute confessionnelle qui ne laisserait rien échapper et ne résulterait que la destruction, le sabotage et la corruption.

Il est normal que les ulémas soient des pionniers des lumières, de paix, de dialogue, de rapprochement,

¹ Sourate Hud, v.118

de bonne entente et non pas de slogans de dissidence ;
ils doivent chercher à réunir et non pas de disperser,
construire et non pas de détruire, il faut être tous y
prédisposés et œuvrer pour mettre en application.

* * *

La science dans l'optique de l'Etat et celle du groupe

L'Etat signifie l'intérêt public, la vision publique, la structure publique, la stratégie intégrale, ce au contraire de l'optique serrée des groupes qui ne dépassent point leur intérêt.

Quant à l'optique des groupes, elle est très étroite à tel point de coincer la science dans les sentences légales cultuelles, surtout le patrimoine jurisprudentiel tel qu'il est transmis d'après les anciens doctes. Ils l'adoptent sans égard pour les circonstances spatio-temporelles, sans distinguer entre le définitif et le controversé ou changeable en fonction des considérants susmentionnés, à évaluer par les oulémas spécialistes. Certains ne voient de la science que celle occulte ou de source directement divine. Cela est parfois muni par des exagérations qui aboutiraient certaines personnes au degré de se prétendre inspirées. On ne met pas en négation l'existence d'une

science venant directement d'une source divine, où Allah, Gloire à Lui, dit : « et de Notre Part, Nous lui accordâmes une science »¹, pourtant, nous affirmons que cette science veut dire la bonne orientation vers l'avis juste, le dire juste et le succès, non pas la prétendue de connaître l'inconnaissable, ni le prédire.

Un autre groupe, à chaque fois qu'apparaît une nouveauté moderne dans les sciences exactes appliquées ou celles d'astronomie, il se précipite pour trouver un lien entre ces découvertes modernes et les textes coraniques et traditionnels prophétiques. Ils alourdissent les textes par des significations non voulues. Ils font de même pour les affaires relatives au tourisme et industrie entre autres pour lier tout cela aux textes sacrés, même si ce lien est abusif.

Certains ne s'intéressent qu'à la science qui vise l'intérêt du groupe et y ancre l'appartenance sourde et aveugle.

¹ Sourate la Caverne, v.56

Personne ne pourrait mettre en cause l'importance de la science et son rôle dans la fondation des Etats. Un poète dit :

C'est par la science et la fortune qu'on construit la gloire

Aucune gloire n'est construite par ignorance, ni pénurie

Un autre poète dit :

Montrez-moi une nation qui atteint son apogée

Sans science, ni épée

La science par laquelle on construit les Etats est celle utile et basée sur la compréhension de textes d'une façon éclairée qui n'exclut point le rôle de la raison dans la contemplation du texte qui n'est pas définitif, ni du point de vue de l'authenticité, ni de celui de la signification. Ces textes définitifs sont limités, car la Sagesse Divine exigea que le Coran et la Sunna contiennent les règles, les fondements et les finalités généraux, laissant aux doctes la mission de bien considérer les considérants de temps, d'espace,

de circonstances, des habitudes, des us et coutumes à la lumière des finalités générales. Cela se tient l'un des secrets de la souplesse de la Charia.

Dans ce cadre on comprend tout ce qui est cité à propos de la science comme renfermant de toutes les sciences, non seulement le Fiqh, l'exégèse, le hadith ou la langue, il s'agit de la maîtrise des toutes les sciences utiles aux humains dans leurs affaires quotidiennes et religieuses.

La notion de l'ère de la science s'est développée considérablement. Il est tellement faux de restreindre la notion de la science à laquelle le Coran nous exhorte aux sciences légales. Elle renferme toute science utile aux humains dans l'ici-bas et dans l'au-delà : les sciences légales et arabes, la médecine, la pharmacie, la physique, la chimie, l'astronomie, l'ingénierie, la mécanique, l'énergie, toutes les connaissances dont en tête l'informatique. J'estime que le dire d'Allah, Gloire à Lui : «Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne

savent pas ?"¹ Seuls les doués d'intelligence se rappellent. » et «Demandez-donc aux érudits du Livre, si vous ne savez pas. »², Ce sont des versets plus larges d'être restreints à la seule science de la Charia. Ils s'étendent à toute science utile. On interroge tout spécialiste sur sa discipline, les médecins sur la médecine, les ingénieurs sur l'ingénierie, les juristes sur le droit, les doctes de la Charia dans leur discipline, de même les techniciens.

La valeur de la science renferme toute science utile aussi bien en vie qu'en religion « Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est, certes, Puissant et Pardonneur » ³s'inscrit dans le propos relatifs aux sciences cosmiques. Allah, Gloire à Lui, dit ; «N'as-tu pas vu que, du ciel, Allah fait descendre l'eau? Puis nous en faisons sortir des fruits

¹ Sourate les Groupes, v.9

² Sourate les Prophètes, v.7

³ Sourate le Créateur, v.28

de couleurs différentes. Et dans les montagnes, il y a des sillons blancs et rouges, de couleurs différentes, et des roches excessivement noires Il y a pareillement des couleurs différentes, parmi les hommes, les animaux et les bestiaux. Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est, certes, Puissant et Pardonneur »¹, « En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence,. qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant): «Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-fous du châtiment du Feu »². Et «Ô peuple de djinns et d'hommes! Si vous pouvez sortir du domaine des cieux et de la terre, alors faites-le. Mais vous ne pourrez en sortir qu'à l'aide d'un pouvoir [illimité]³.

¹ Sourate le Créateur, v.27-28

² Sourate la Famille d'Iûran, v.190-191

³ Sourate le Tout Miséricordieux, v.33

Une bonne partie des oulémas soutiennent que ce pouvoir illimité est celui de la science.

Notre patrimoine arabo-islamique est abondant des noms des grandes figures dans les sciences légales et humaines, ceux-ci déploierent le maximum d'efforts pour acquérir des telles sciences à tel point d'être connues par leurs ouvrages qui prouvèrent leur prestige. On en cite : l'Imam Abou Hanifa An-Noàman (m. 150), Malek Ibn Anas (m. 179), Ach-Chafie (m. 204), Ahmed Ibn Hanbal (m. 242), Al Bukhari (m. 256), At-Tabari (m.310), Al Fârâbî (m. 330), Achatibi (m. 590), Averroès (m. 595), Ibn Kathir (m. 774), Ibn Khaldoun (m. 808), Ibn Hajjar Al Askalani (m. 852), As-Siouty (m. 911), Az-Zorqani (m. 1367) entre autres.

Dans les sciences exactes notre histoire connut des grandes figures scientifiques comme : Al Khawarizmi (m. 235 h.), Al Kandi (m. 256), Ibn Al Haytham (m. 430), Al Biruni (m. 440), Ibn Al Blitar (m.

593), Abou Bakr Ar-Razi (m. 606), Ibn An-Nafis (m. 687), Avicenne (m. 687) entre autres.

Il ne faut pas se contenter des exploits de ces grands savants, ni répéter seulement que nous avons une grande histoire et une splendide civilisation. Nous devons laisser nos empreintes sur l'Histoire humaine et y accéder via la porte de la science moderne sous forme de l'évolution numérique, l'intelligence artificielle et l'exploration astronautique.

* * *

L'Etat et non pas le chaos

Ce titre porte plusieurs significations importantes. La première est la distinction entre l'Etat et le chaos. L'Etat est une protection, une sécurité, une certitude, une stabilité, un système, des institutions, des appareils, des structures intellectuelles, politiques, organisationnelles et législatives. A l'inverse, le chaos est le désordre, l'absence des instances, de sécurité, de la stabilité, de la sécurité et une longue série de points négatifs.

Les ennemis de la communauté cherchent à propager ce chaos et l'embellir avec des poudres cancéreuses. Ils disent : le chaos créateur et le chaos constructif, ce dans le cadre des complots bas pour morceler nos Etats en des petites entités, des brigades en conflits, à l'absence de l'Etat, à l'instar de ce qui se passe dans notre région et ailleurs. Ils le font pour faciliter de s'emparer de ces Etats, en piller leurs ressources, bafouer leurs potentialités et s'emparer de leurs décisions et directives. S'ils pourraient, ils en

écrouleront l'entité pour tisser un nouveau monstre à leur place, sans aucun lien avec le passé, ni le présent, un monstre perplexe et peureux vis-à-vis de son avenir. Ces ennemis oublient ou feignent oublier les morales tirées de l'Histoire qui implique qu'aucune sécurité n'existe dans le monde tant qu'on lèse l'homme et le réduit en servitude, soit au stade des individus, peuples ou communautés. Ce qui se passe dans l'est du monde, on en entend l'écho dans l'ouest, ce qui se produit dans le nord, fait son écho dans le sud. Les quatre points cardinaux s'enchevêtrent, s'interfèrent et se croisent vu les nouveaux moyens de communication qui font du monde un village planétaire. Le terrorisme est transcontinental et transfrontalier, il est sans religion, sans patrie et sans raison. On dit : les mauvaises moralités des insensés sont contagieuses.

Sans doute, le chaos qui se passe autour de nous était planifié pour se produire dans notre pays. Mais ce que font nos forces armées et nos braves policiers en

plus les nobles égyptiens, a contribué et contribuent encore à faire échouer tous les stratagèmes de nos ennemis.

Nous devons faire-face si fermement aux tentatives menées par les groupes terroristes qui cherchent à ébranler la stabilité de la société par les attentats des explosions, destructions, terrifier les civils et propager les rumeurs pour infirmer la société et en ébranler les fondements et l'auto-confiance. Nous affirmons que ces groupes doivent être condamnés de la trahison nationale. Au temps où les dangers nous encerclent de divers côtés, nous devons œuvrer tous pour purifier notre front interne des espions, traitres, mercenaires, fantoches et agents du colonialisme. Le poète iraquien Mohamad Mahdi Al Gwahiry dit :

Les colonisateurs voient parmi nous des proies
Et le chien de chasse est endormi
Ils soignent ce chien pour être à leur disposition
Ils lui arrachent les dents et les griffes

Il s'agit des mercenaires qui détruisent leurs demeures

Ils en sont rémunérés de mensualités

Il faut que tout le monde sache qu'on est dans une période transitoire au niveau de la patrie, de la communauté et de la région. Cela exige que tous les nobles citoyens préfèrent l'intérêt public sur celui privé, partite ou utilitaire. Il faut œuvrer pour identifier les traîtres et espions et les communiquer aux autorités en tant que devoir national et légal.

Chacun de nous doit commencer par lui-même partant de sa responsabilité communautaire et institutionnelle pour préserver l'Etat, son entité et sa structure cohérente pour éviter qu'on arrive à un chaos qui n'épargnerait rien.

* * *

L'Etat des instances

L'Etat grand est celui base sur des instances puissantes et œuvre pour les fortifier. C'est celui qui œuvre sérieusement pour se débarrasser des entités terroristes qui cherchent à remplacer les instances étatiques ou les bousculer. C'est l'Etat qui s'efforce de mettre fin au système totalitaire et de l'avis individuel. On dit : l'avais communautaire n'encore point le malheur au pays, même en présence du différend, alors que l'avis individuel lui cause le fléau.

L'Etat de l'individu disparut dans ce monde qui rejette la dictature sous toutes ses formes et décors. Béni soit Chawky qui dit en s'adressant au Lord Cromer¹ :

O Pharaon, le temps d'individu est passé
L'Etat des despotes s'est écroulé
Les souverains dans toute contrée
Se soumettent à l'ordre des sujets.

¹ Les chawkites, poème intitulé « Tout Ankh Amon 1/364, édit. La fondation Hindaoui ,

L'Etat des instances est celui qui élève le rôle des institutions et ancre le principe disant que le peuple est la source des pouvoirs. Les peuples n'élisent-ils pas leurs députés et représentants ? Les conseils municipaux et parlementaires ne sont que les outils de l'Etat démocratique, législatif et contrôleur. Si en plus, l'Etat a une volonté politique qui respecte l'institutionnalisme et l'estime du rôle des instances leur accordant la chance de travailler et faire fonctionner leurs outils, en se complétant en présence d'un sage dirigeant qui sépare entre les pouvoirs et empêche leur contradiction et en en dirigeant bien la boussole pour qu'ils s'intègrent sans désaccord, cela se tiendrait l'élément le plus important de la construction, du progrès et de la renaissance.

Si les instances étatiques aperçoivent la nature du temps, les défis de la circonstance et les dangers qui encerclent la patrie, elles s'harmoniseront, se complémentaient, où chacune saurait son devoir pour n'y point renoncer, son rôle pour ne pas le dépasser.

Là, tous connaîtront que la patrie vit par tous, pour tous et s'élargit à tous, et qu'il y a une grande différence entre la concurrence louable pour servir la patrie et celle détestable pour le conflit sur les intérêts. Là, nous raccourcirons des longs pas sur le chemin de la construction et éluderons beaucoup de facteurs de la chute, de l'échec et de la démolition.

Il est sûr et certain qu'en notre chère Egypte, nous œuvrons pour ancrer un système institutionnel qui respecte les instances nationales, œuvre pour les renforcer, estime bien leur rôle, leur donne l'occasion pour se reconstruire par des conditions nationales, sur un terrain national et règles nationales qui ne font point de distinction, ni sur base de confession, couleur, ethnie ou sexe d'une façon que nous n'avons point vécue jadis. Nous sommes en présence d'une vision différente et perçante. Si nous l'exploitons bien, notre situation changera pour le meilleur vers la structure d'un Etat moderne, démocratique, ferme, puissant et bien enraciné dans sa construction civilisatrice et

démocratique. Nous mettrions fin à beaucoup d'erreur du despotisme fonctionnaire qui n'est moins dangereux pour les petits dirigeants que pour les grands. Au temps où la sommité de la hiérarchie du pouvoir en Egypte veille à ancrer le rôle des institutions, nous devons tous agrandir cette tendance, l'affermir et faire le règlement du compte à quiconque s'en déraille. Ce pour éviter de subir la dictature de certains petits fonctionnaires dans un Etat dont le leadership politique cherche à consacrer la justice administrative et le système institutionnel. L'Etat considère cette attitude en tête de ses priorités et l'un des piliers de sa philosophie et idéologie en termes de la fondation d'un Etat national, démocratique, moderne. En outre, il ne faut point permettre l'existence, ni la restructuration des pouvoirs parallèles, surtout les entités parallèles que les groupes terroristes et extrémistes cherchent à imposer ç la société. C'est bien le danger persistant auquel il faut faire attention et faire-face.

* * *

Le gouverneur juste

Notre prophète (SBL) dit; “il y a sept catégories qu’Allah prendra sous Son Ombre au jour où il n’y aura que le Sien: le gouverner juste, un jeune homme grandi dans l’adoration de son Seigneur, un homme à cœur attaché aux mosquées, deux personnes qui s’aiment en Allah, pour Lui ils s’unissent et pour Lui ils se séparent, un homme interpellé (à la turpitude) par une femme de beauté et de fortune, mais il répondit : je craigne Allah et un homme qui lorsqu’il évoque Allah, en état d’isolement, ses yeux abondent de larmes. »¹

Le gouverneur juste renferme tout responsable d’un groupe d’hommes dans les affaires de l’ici-bas ou de l’au-delà. Il en est le parrain et le garant. Il leur est responsable devant Allah, Gloire à Lui. Notre prophète (SBL° dit : «vous êtes tous parrain et chacun

¹ Sahih d’Al Bukhari, liv. l’annonce de la prière, chap. qui reste à la mosquée en attente de la prière, no 660

est responsable. Le gouverneur est un parrain responsable de ses sujets. L'homme est le parrain de sa famille et en est responsable. La femme est parraine de son foyer et en est responsable. L'esclave est le parrain responsable des biens de son maître et chacun de vous est parrain responsable de ce qui lui est confié. »¹ Il dit également : « quiconque se charge des affaires de dix personnes, il viendra enchaîné auprès d'Allah, Gloire à Lui. Soit sa bonne conduite le déchainera, soit sa mauvaise conduite le fera périr. » Et « Allah interrogera chaque parrain de sa responsabilité soit observe-t-il ou perd, à tel point que l'homme sera responsable de sa famille. »²

Lourde est la responsabilité de travail. Notre prophète (SBL) dit à Abou Dhar : « tu es un homme chétif. Il s'agit d'une responsabilité qui sera le Dernier Jour un regret et une infamie sauf pour ce qui s'en

¹ Sahih d'Al Bukhari, liv. l'esclavage, chap. il est abominable d'offenser les esclaves, no 2554

² Les grandes Sunnas d'Anassaïe, liv. continence des femmes, chap. anathèmes, quest. La responsabilité de chaque parrain, no 8833

charge convenablement. »¹. C'est-à-dire qu'il faut remplir les charges de cette responsabilité et ne renoncer le droit des administrés. Si la fin de celui qui néglige les charges de la responsabilité est le regret et l'infamie le Dernier Jour, la récompense de celui qui s'en charge convenablement est le fait qu'Allah l'honore par le contenir sous Son Ombre le jour où il n'y aura d'autre ombre que le Sien, voire il en sera dans l'avant-garde. C'est dans ce contexte qu'on comprend le hadith prophétique : « il y a trois personnes dont l'invocation sera définitivement exaucée : le gouverneur juste, le jeûneur jusqu'à ce qu'il rompe son jeûne et le lésé ; Allah lève l'invocation de ce dernier au ciel lui disant : par Ma Grandeur et Ma Magnanime, Je te secourir, même tardivement. »²

¹ Sahih de Muslim, liv. d'émirat, chap. sans motif, la gouvernance est abominable, no 4829

² Les Sunnas d'At-Termizi, liv. la qualification du Paradis, chap. ce qui est rapporté concernant les attributs du Paradis, no 2717

A l'instar du jurisconsulte et du docte, si le gouverneur juste fait des efforts déductifs et remporte un succès, il aura deux récompenses, s'il échoue, il en aura une seule. Notre prophète (SBL) dit : « si le gouverneur juste fait des efforts déductifs et remporte un succès, il aura deux récompenses, s'il échoue, il en aura une seule. »¹

L'Islam nous appelle à bien respecter le gouverneur juste qui se prémunit envers Allah, Gloire à Lui aux affaires des citoyens. Le prophète (SBL° dit : « fait partie de la glorification d'Allah, Gloire à Lui le fait de respecter le vieux musulman, l'apprend du Coran sans en faire excès, ni s'en éloigner et le gouverneur juste. »² Il s'agit de celui qui ne se contente pas d'établir la juste, mais il lève également l'injustice, parcourt pour assouvir les besoins des gens, veille

¹ Sahih d'Al Bukhari, liv. s'engager du Coran et de la Sunna, chap. la récompense du gouverneur lorsqu'il raisonne déductivement, no 6805, Sahih de Muslim, liv. les juridictions, chap. la récompense du gouverneur lorsqu'il raisonne déductivement, no3240

² Sunnas d'Abou Daoud, liv. les bienséances, chap. rendre hommages aux méritoires, no 4845

pour leur repos et œuvre pour ce qui leur réforme la vie et la religion. Un gouverneur pareil mérite d'être assisté et qu'on invoque Allah pour sa faveur. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) dit : obéissez-moi tant que j'obéisse à Allah et à Son Messager. Si je leur désobéis, vous ne me devez plus d'obéissance. Il est rapporté qu'Allah, Gloire à Lui, repousse avec le pouvoir ce qu'Il ne repousse par le Coran.¹ Si Allah, Gloire à Lui, dit : « C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. », Il dit dans le même verset : « Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes ». ² Comme le fait de donner de la vie ne pourrait être ici un sens propre, il est plutôt un sens figuré qui désigne d'œuvrer pour maintenir l'âme

¹ Voir, le recueil des éthiques du rapporteur et des bienséances de l'écouteur d'Al Khatib Al Baghdadi, p. 89, l'exégèse d'Ubn Kathir 5/111, d'après Othman Ibn Afan, le parfait en langue et lettres vol.1 p.187.

² Sourate la Table servie, v.32

vivante. Cela se réalise par lui fournir les moyens de bien vivre, lui donner de la nourriture, couvrir les parties génitales, la sauver du mal. On pourrait faire cela par repousser la nuisance du terrorisme et des terroristes loin des serviteurs civils d'Allah, ou directement par leur fournir de l'eau potable ou leur tracer des routes, ce qui diminue le taux d'accident et de mort. Tout cela ressemble à donner la vie aux âmes.

La simple équité ne suffit pas au gouverneur qui doit remplir les critères de se bien charger : la puissance, l'aptitude, la perspicacité et l'honnêteté, surtout de notre ère où il y a des complications qui exigent des expertises extraordinaires pour remplir la responsabilité d'un Etat ou d'une institution. Il faut des qualités et des compétences en fonction de charges confiées à n'importe quel dirigeant ou responsable et la sensibilité de ses charges et missions qui lui sont confiées. On en cite : la sincérité de travail, la puissance d'assumer la pression, le pouvoir de s'entretenir avec les crises, bien connaître les exigences

de la sécurité nationale, de travailler d'un esprit d'équipe, se distinguer en conscience et culture générale et bien exécuter les charges.

L'aptitude, la compétence et la puissance exigées de chaque responsable sont comptées en vertu de chaque responsabilité. Pour la guerre, on avance le plus courageux et expert en ruses, tactiques et stratagèmes. Pour la présidence, on donne prévalence à celui qui connaît mieux les intérêts privés et publics, le plus puissant d'encourir l'intérêt et repousser le préjudice.¹ Pour les biens, on avance l'expert en tout ce qui lui concerne : réservation, croissance, planification et bonne connaissance des politiques fiscales modernes, et ainsi de suite pour toutes les missions.

Pour les hauts gouvernements, ils exigent des expertises, aptitudes et compétences dans la gestion des Etats dans tous les domaines : politiques, militaires, sécuritaires, économiques, intellectuels et

¹ Les utiles in résumés des finalités (les petites règles de base) d'Al Ezz In, Abdeslam, p. 80, Dar el fikr, Damas, 1^{ère} édit. Annoté par lyad Khaled As-Sabagh

culturels. C'est ainsi que se réalise le sens du fort honnête et du conservateur connaisseur. Allah, Gloire à Lui, dit, parlant de Moïse (salut sur lui) : «L'une d'elles dit: «Ô mon père, engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance »¹ et parant de Joseph (salut sur lui) : « Et [Joseph] dit: «Assigne-moi les dépôts du territoire: je suis bon gardien et connaisseur »². L'honnêteté seule ne suffit pas et l'aptitude sans honnêteté est insensée³.

Dans son ouvrage “les statuts gouvernementaux”, Al Mawardy exige des conditions pour tout ce qui est préfet d'un département comme suit⁴

Primo : l'honnêteté pour ne pas perdre le dépôt et ne pas tromper en matière de conseil.

¹ Sourate le Récit, v.26

² Sourate Joseph, v.56

³ Voir notre livre : la légalité de l'Etat national.

⁴ Al Mawardy, les statuts gouvernementaux, p. 57 et s.

Secundo : l'éloquence pour qu'on s'assure de ce qu'il dit et mettre en œuvre son ordre.

Tirso : l'absence de la convoitise pour éviter qu'il procède à la corruption, ne subir la tromperie et finit par renoncer.

Quarto : l'absence de l'animosité entre lui et les gens, car celle-ci repousse de l'équité et empêche de la pitié.

Cinquante : de se rappeler de ce qu'il fournit au calife ou pour lui car il en est témoin.

Sixtus : l'intelligence et la perspicacité pour éviter que les affaires lui apparaissent confuses, d'où la volonté devient invalide. Ces conditions sont expressément citées par le vizir d'Al Mammon, Mohamad Ibn Yazdad où il dit :

L'esprit de la parole d'une personne est qu'elle s'exprime juste

Si elle rate le sens, son propos est une lettre morte

Si le cœur d'une personne est absent lors de sa prononciation

Son réveil est pour les gens un profond sommeil.

Septante : de ne suivre pas la passion qui pourrait le dérailler du vrai vers le faux, d'om il confond entre le lésant et le lésé. La passion trompe les cœurs et les détourne de la vérité, c'est pourquoi le prophète (SBL) dit : « ton amour pour une chose t'aveugle et te rend sourd ».

C'est le gouverneur juste dans l'optique des oulémas. Les groupes extrémistes ne possèdent ni expertise, ni vision de vie, ni de religion. Ils ne savent pas construire, ils sont des ravageurs qui fondent leur idéologie sur la tentative de créer le litige entre les peuples et les gouverneurs, même si cela aboutit à écrouler l'Etat. Ils cherchent à provoquer les peuples contre leurs gouverneurs pour déchoir les régimes et les remplacer par leur propre régime qui donne prévalence au groupe et exclut ses opposants. Tout ce qui aide à stabiliser l'Etat est, dans leur optique borné, contre leur intérêt. Tout ce qui affaiblit l'Etat leur est dans l'intérêt de leur groupe. Ainsi, nous croyons

fermement que des tels groupes constituent un danger
aussi bien sur la religion que sur l'Etat.

* * *

Le maintien de l'ordre public

L'ordre public est une exigence religieuse, nationale et humanitaire. Du point de vue religieux, l'Islam est la religion de l'ordre dans le sens plein du mot. La prière est un ordre, le jeûne aussi, de même le pèlerinage. Ce ne sont pas des actes arbitraires. Tout ce qui est dans cet univers est créé et assujéti par Allah par Sagesse et pour Sagesse. Il dit : «pensez-vous que Nous vous créâmes par absurdité et que vous ne seriez point ramenés à Nous ? »¹ Allah, Gloire à Lui, dit également : « Nous avons créé toute chose d'une exacte mesure ». ² Dans cet univers, toute chose accomplit son rôle et sa mission pour lesquels Allah la créa d'un ordre, exactitude et mesure, à tel point qu'un dernier n'anticipe point un devancier, ni vice-versa. A ce propos, Allah, Gloire à Lui, dit : «et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné ; telle est la

¹Sourate les Croyants, v. 115

²Sourate la Lune, v. 49

détermination du Tout-Puissant, de l’Omniscient Et la lune, Nous lui avons déterminé des phases jusqu’à ce qu'elle devienne comme la palme vieillie. Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la nuit devancer le jour ; et chacun vogue dans une orbite »¹Tout l’Univers est basé sur l’ordre. Allah, Gloire à Lui, dit : «Le soleil et la lune [évoluent] selon un calcul [minutieux] »². Auprès d’Allah, Exalté Soit-Il, tout se déroule d’après un calcul, une mesure et un ordre. Il dit : « Et Nous avons fait descendre l'eau du ciel avec mesure. Puis Nous l'avons maintenue dans la terre, cependant que Nous sommes bien Capable de la faire disparaître »³ et « Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence ; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon ; puis, de cet embryon Nous avons créé des

¹ Sourate Yassine, v.38-40

² Sourate le Très Miséricordieux, v.5

³ Sourate les Croyants, v.18

os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allah le Meilleur des créateurs ! »¹ Allah, Gloire à Lui, dit également : « Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé. »²

Ainsi, l'ordre est un requis religieux, national et humanitaire. Les gens ne peuvent point se réformer en désordre. les premiers piliers de l'Etat : peuple, terre, ordre et gouvernement, sont dits Constitution et Loi. Les règlements, ordonnances et directives expliquent la loi et s'en dérivent. Les restrictions mises par les instances étatiques pour organiser la vie humaine dans les divers domaines sont une condition sine qua non pour peupler l'univers et stabiliser l'urbanisation.

Les peuples civilisés sont ceux les plus engagés de l'ordre public, des bienséances, de préserver les

¹ Sourate les Croyants, v.12-14

² Sourate le Rang, v.4

droits des autres sans y transgresser. La société doit avoir un ordre en vertu duquel elle se comporte pour éviter le chaos. Cela comprend le respect des règles et éthiques de la circulation, de ne pas griller les feux rouges, préserver tout ce qui est relatif à l'affaire publique. Il faut respecter la queue, s'engager de tout ce qui exigent les lois étatiques et ce qui ancre les fondements de l'ordre public et fait que la société soit ponctuelle et régulière.

Examinant la situation des pays en progrès et les sociétés avancées, on découvre qu'ils attinent ce degré par le respect des lois et l'engagement de les appliquer. Fait partie de ce respect le fait de s'engager du principe de droit et de devoir. Autant que l'homme veut prendre son droit, il doit accomplir son devoir vis-à-vis de sa société en matière d'engagements et de prix de service, sans chercher de se débarrasser de ses devoirs.

. * * *

La compréhension des acquis communs humanitaires dans les législations divines et son influence sur le fondation des Etats

Une bonne partie de la violence dans plusieurs pays est due à la perte ou la faiblesse du sens humain, au dérèglement du dispositif d'axiomes, ce qui exige de mettre l'accent sur les valeurs humaines, la diversité culturelle et civilisatrice pour s'élancer à partir du commun humain entre tous les hommes. Allah, Gloire à Lui, honora l'homme de par son humanité sans aucune distinction en disant : « Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. »¹. L'être humain est une structure divine, maudit soit ce qui le démolit. Les législations divines sont unanimes sur un ensemble de principes dont en tête l'immunisation de l'âme humaine. Allah, Gloire à Lui, dit : « C'est

¹ Sourate le Voyage nocturne, v.70

pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. »¹

C'est pourquoi notre prophète (SBL) estimait bien la sacralité de l'âme humaine. Lorsqu'une funérailles de juif passait devant lui, il s'est levé à titre de respect. On lui dit que le mort est juif, il répondit : « n'est-ce pas une âme humaine ? »²

Parmi les valeurs unanimes dans toutes les législations divines, il y a la justice, la tolérance, l'observation des engagements, de rendre les dépôts, la véracité en dires et actes, s'entretenir bien avec les père et mère, la sacralité des biens des orphelins, le

¹ Sourate la Table servie, v.32

² Sahih d'Al Bukhari, liv. les funérailles, chap. ce qui se lève devant les funérailles d'un juif, no 1313, Sahih de Muslim, liv. les funérailles, chap. ce qui se lève devant les funérailles, no 961

bon voisinage, la parole douce. Cela est dû au fait que la source de la législation est la même. Le prophète (SBL) dit : « les prophètes sont des frères consanguins : leurs charia sont diverses et leur religion est la même »¹.

Il est possible que les législations se varient en matière des actes cultuels de part leur accomplissement en fonction de la nature spatio-temporelle. Mais les éthiques et valeurs humaines qui sont la base de la coexistence, sont les mêmes dans toutes les charias. Notre prophète (SBL) dit : « parmi ce que les gens retiennent de la parole prophétique : si tu n'as point de pudeur, agis donc à ta guise »². Montrez-moi une charia qui a légiféré de tuer l'âme qu'Allah interdit de tuer, sans motif, l'ingratitude vis-à-vis les père et mère, de consommer les biens illicites, les biens des orphelins, le salaire de l'ouvrier, rendu

¹ Musnad d'Ahmed, vol.29, p.39, no 9508

²Sahih d'Al Bukhari, liv. les bienséances, chap. si tu n'as point de pudeur, agis donc à ta guise, no 5769

licite le mensonge, la trahison, la trahison, le manque aux promesses ou de répliquer la mauvaise action par sa pareille !!

A l'inverse, toutes les législations célestes sont unanimes sur des telles valeurs sublimes, quiconque s'en déraille, renonce non seulement aux exigences religieuses, mais plutôt à celles de l'humanité et se dépouille de son humanitarisme et de la nature innée en vertu de laquelle Allah créa tous les humains.

C'est pourquoi Ibn Abbas (qu'Allah l'agrée lui et son père) dit à l'occasion du commentaire d'Allah, Gloire à Lui : « Dis : Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée. Voilà ce qu' [Allah] vous a recommandé de faire; peut-être

comprendrez-vous. Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous <Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.> Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. »¹. Ibn Abbas dit à ce propos : ce sont des versets définitifs qui ne sont abrogés par rien. Il s'agit des choses interdites à tous les humains. Ils constituent l'origine du Livre. Quiconque les met en application, entrera au Paradis et quiconque y renonce entrera à l'Enfer. Notre religion nous enseigne de dire de la parole douce à tous les humains sans distinction. Allah, Gloire à Lui, dit : « et dites de la bonne parole

¹ Sourate les bestiaux, v. 151-153

aux humains »¹. Nous sommes demandés de dire ce qui est bon, Allah, Exalté Soit-Il : dit : « et recommande à Mes serviteurs de dire ce qui est meilleur »²On dit : la bonté est si aisée, il s'agit d'un visage souriant et d'une langue douce. Allah, Gloire à Lui, dit : « La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur ; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. Mais (ce privilège) n'est donné qu'à ceux qui endurent et il n'est donné qu'au possesseur d'une grâce infinie. »³ Dans les consignes de Jésus-Christ (salut sur lui) : « si quelqu'un te frappe sur ta joue droite, tourne-lui la gauche ». Il s'agit d'un grand appel à la tolérance dans toutes les législations célestes pour que l'humanité vive en paix et bonne relation et non point en conflit, ni litige, ni violence, ni

¹ Sourate la Vache, v. 83

² Sourate le Voyage nocturne, v. 53

³ Sourate les Versets détaillés, v. 34-35

terrorisme.

* * *

Point de mise à mort en raison de la croyance

L'Islam est la religion de l'innéité saine, l'art de fabriquer la vie et non point la mort. Même lorsqu'il institua la mort dans le verset : « C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ò vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété. »¹il le fit pour préserver la vie. L'islam n'en est point innovateur, le même ordre est cité dans la Torah, Allah, Gloire à Lui, dit : « Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes. »²

¹ Sourate la Vache, v.179

² Sourate la Table servie, v.45

Pendant la phase préislamique les Arabes disaient : « le meurtre empêche de tuer ». Cela signifie que si le tueur connaît qu'il sera pris en vengeance et que sa rétribution sera du même genre de son crime, il réfléchira mille fois avant de procéder à tuer. On appelle cela « la répression » ou le pouvoir préventif de la répression.

Quant au combat, il est légitime pour la défense de soi, de la patrie, en vue de répliquer à une trahison, complot ou agression. Lorsque le prophète (SBL) vit une vieille femme mécréante tuée dans un combat, il dit : « celle-ci n'est censée pas combattre » il ordonna un homme « rattrape Khaled et lui dis : ne pas tuer les enfants, ni des ouvriers salariés »¹. Notre religion pure interdit de tuer les femmes sauf les combattantes, les vieillards, sauf les combattants, les enfants. Elle interdit d'incendier les champs, de couper les arbres, sauf si l'ennemi les prend pour forteresses, de tuer les

¹ Musnad d'Ahmed, vol. 38, p.108 no 17610

paysans dans leurs fermes, les ermites dans leurs ermitages. Si la mise à mort était sur la croyance, le prophète (SBL) et les califes bien-guidés ne auraient pas interdit de tuer des telles catégories, mécréantes soient-elles.

L'islam n'est venu pas pour tuer les humains, mais plutôt pour les guider. Allah, Gloire à Lui, dit : « tu ne dois que communiquer »¹, « Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? »², « Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. »³, « Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute

¹ Sourate la concertation, v.48

² Sourate Jonas, v.99

³ Sourate la Vache, v.156

avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés »¹ et « Tu (Muhammad) ne diriges pas celui que tu aimes: mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés »²

Le devoir qui incombe aux oulémas est l'appel par la sagesse et la bonne exhortation. L'islam est la religion de la construction et non point de la destruction, la réforme et non pas la corruption, la miséricorde et non pas la violence. Allah, Gloire à Lui, dit : « Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail.

¹ Sourate les Abeilles, v. 125

² Sourate le Rcit, v.56

Et Allah n'aime pas le désordre. »¹ Notre prophète (SBL) dit : « la douceur embellit toute chose la contenant et rend laide toute chose de laquelle elle est dépourvue² . Il dit également : « quiconque reçoit sa portion de la douceur, il reçoit donc celle du bien. Quiconque est privé de la douceur, il en est du bien ».

* * *

¹ Sourate la Vache, v.204-205

²Sahih de Muslim, liv. les bienséances, chap. la douceur, no 6767

³ Les Sunnas d'At-Termizi, liv de la bonte pieuse, chap. ce qui est rapporté au sujet de la douceur, no 2145

Les métropoles, les frontières et la fondation des Etats

La relation entre les métropoles des Etats et leurs frontières est une relation de complémentarité et non pas de conflit, elle ne doit point l'être. Il est indispensable que chaque Etat ait une capitale qui lui est le centre et le cœur. Les limites et frontières sont pour l'Etat comme les ailes sans lesquelles les Etats ne peuvent pas s'élever. Néanmoins, dans la plupart des pays du monde, c'est le centre qui jouit de la grande attention, preuve à l'appui est la réalité vécue et les indices qui prouvent que les chefs-lieux jouissent tout au long de l'Histoire de la sommité d'attention qui se diffère des pays civilisés aux autres arriérés. Les pays civilisés ne pourraient négliger aucune parcelle des leurs frontières, ni de sol, ni de population, à la proie de l'indifférence, de la perte, de la négligence, de l'agression, ils ne donnent point libre cours à la simple réflexion d'aucune partie de se séparer ou se morceler.

Un poète entra chez Omar Ibn Abdel Aziz et lui chanta :

Si tu observes bien ta responsabilité
Tes préfets sont des loups sur la terre
Ils ne répondent à ce que tu appelles
Jusqu'à ce que coupes des cous avec des épées.

Le développement des zones frontalières n'incombent non seulement aux gouvernements et leadership politique. Il s'agit d'une responsabilité communautaire entre toutes les instances étatiques : officielles, organisations de la société civile, hommes d'affaires. Les ministères d'investissement, d'enseignement, de santé, d'habitation, de culture, de Waqfs, d'archéologie, parmi d'autres services, organes et institutions, ainsi que les associations des services sociaux, doivent tous accorder une attention particulière de toutes les parties de l'Etat, surtout les zones frontalières les considérant d'une part, une question de sécurité nationale et d'autre part, une question de développement. Il faut veiller à rendre les

zones frontalières des zones attractives et non pas exclusionniste. En cas où l'Etat se désintéresse de ses frontières, les habitants de ces frontières se trouvent dans l'obligation de se diriger vers le centre pour s'y installer, ce qui constitue une pression extraordinaire sur la capitale et sa banlieue, crée plusieurs quartiers informels et contribue à l'existence d'un système hiérarchisé qui résulte au fil de temps, des problèmes et maladies sociaux qui exigent des solutions non traditionnelles pour y remédier.

Lorsque les Etats s'intéressent à investir dans leurs périphéries et annexes frontaliers, à fournir les services à leurs habitants : habitat, santé, enseignement, culture parmi d'autres exigibles pour que leurs zones soient viables en plus les offres d'emploi et de production, cela mènera au fait que les habitants des telles zones s'attachent à leur sol et en préservent toute atome de terre dans le cadre d'une pure appartenance patriotique.

En présence de facteur d'attraction et d'offres d'emploi dans des telles, d'investissement sérieux, à l'instar de ce que fait l'Etat au Sinaï, Matrouh, Néo-Ismaïlia, Halayeb, Chalatine, la Nouvelle-Vallée et l'arrière désertique en général, cela rendrait des telles zones en attractives. Cela est censé créer un équilibre géographique et démographique, fournir une vie honorable aux habitants des telles zones, alléger la pression sur le centre et ses services indispensables qui sont de la nature des capitales. Ces dernières sont le contrepoint politique et économique dans le monde entier en matière de l'épanouissement qui en fait un facteur d'attirance touristique, parade civilisatrice et un signe de la grandeur et du progrès de peuples.

* * *

Les écouteurs du mensonge :

l'utilitarisme du groupe

Le Noble Coran parle des écouteurs du mensonge en associant cet adjectif à celui de « mangeurs des biens illicites. Allah, Gloire à Lui, dit : « Ils sont attentifs au mensonge et voraces de gains illicites. »¹ Il y a une relation étroite entre les deux qualifications, où les animateurs de mensonge ne sont pas loin de ceux qui se servent de gains illicites. Recruter ces derniers contre leur religion et leur patrie est devenue toute une industrie et l'une des armes des guerres de la quatrième et celles de la cinquième génération.

On remarque que le Coran emploie ici l'adjectif exagératif « attentifs » et non pas ni « écouteur », ni « écoutant » qui pourrait suggérer le fait d'écouter insciemment quelque parole. Pour l'écouteur, c'est celui qui écoute volontairement et en préméditée, alors que l'attentif est un mode exagératif qui désigne celui

¹ Sourate la Table servie, v.42

qui n'attend pas que le mensonge lui parvienne, mais il le recherche plutôt. Cette attitude se manifeste dans l'action d'un bon nombre des journalistes frères musulmans et leurs mercenaires que le groupe inonde de l'argent sal. Ceux-ci sont attentifs au mensonge, toujours à sa quête pour s'en servir à camoufler aux masses démagogues sous forme des informations authentiques.

Notre religion nous interdit d'être attentifs au mensonge et en même temps de vérifier l'authenticité des informations avant de les transmettre. Allah, Gloire à Lui, dit : «Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait.»¹ et pour ceux qui se livrèrent à l'accusation calomniatrice, Allah, Exalté Soit-Il, dit : « quand vous colportiez la nouvelle avec vos langues

¹ Sourate les Appartements, v.6

et disiez de vos bouches ce dont vous n'aviez aucun savoir ; et vous le comptiez comme insignifiant alors qu'auprès d'Allah cela est énorme Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas : « Nous ne devons pas en parler. Gloire à Toi (ò Allah)! C'est une énorme calomnie » ? »¹ Notre prophète (SBL) dit : « il suffit à l'homme pour mensonge de transmettre tout ce qu'il écoute »².

Notre religion condamne le mensonge en général et le considère parmi les signes de l'hypocrisie. Le prophète (SBL) dit : « il y a trois signes qui traduisent l'hypocrisie : lorsqu'on parle, on ment, lorsqu'on donne de promesses, on ne les respecte point, lorsqu'on est confié, on trahit »³, et il dit encore : « engagez-vous de la véridicité, car elle guide vers la

¹ Sourate la Lumière, v. 15-16

² Les Sunnas d'Abou Daoud, liv. les bienséances, chap. accentuation de l'interdiction du mensonge, no 4994

³ Sahih d'Al Bokhari, liv. la foi, chap. les signes de l'hypocrisie, no 38, Sahih de Muslim, liv. la foi, chap. les signes de l'hypocrite, no 2016

bonté pieuse qui mène à son tour au Paradis. A force de dire la vérité et la chercher, l'homme finit par être notifié auprès d'Allah, véridique. Evitez le mensonge, car il guide vers la perversité qui conduit à son tour, à l'Enfer. A force de mentir et le chercher, l'homme finit par être notifié auprès d'Allah, comme menteur »¹. Le mensonge est plus condamné lorsqu'il s'émane de ceux qui se prétendent faussement vertueux. Ils sont à la fois, menteurs, hypocrites, calomniateurs qui disent ce qu'ils ne font pas. A ce propos, Allah, Gloire à Lui, dit : «. Ô vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas. »²Comment est-ce que donc, si ce qu'ils font est une pure corruption sur la terre ? C'est bien ce que le Noble Coran blâme les hypocrites corrupteurs en disant : « Il y a parmi les gens celui dont la parole sur

¹ Sahih de Muslim, liv. bonté pieuse et bienséance, chap. bonté de véracité et mauvaiseté de mensonge, no 6805

² Sourate le Rang, v.2-3

la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur. Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n'aime pas le désordre. »¹

Actuellement, plusieurs données ont changé, surtout en matière de systèmes de guerre. La guerre n'est plus monodimensionnelle, ni purement militaire, ni sécuritaire, ni purement celle d'intelligences selon la conception traditionnelle de renseignements. Les modes des guerres de la quatrième génération se sont évolués où on est entré sans le connaître, dans ce qu'on pourrait appeler les guerres de la cinquième génération. Celles-ci sont les plus sales dans l'Histoire de l'humanité, où elles se servent des moyens illégaux tels le terrorisme, la prise en charge des terroristes sous le slogan de lutter contre eux, rendre hommage aux trahisons, acheter les allégeances, rendre

¹ Sourate la Vache, v. 204-205

méthodique le recours à l'arme de rumeurs qui devient tout un art, voire une discipline à enseigner de la part des côtés suspects. On consacre à cette arme des bataillons électroniques, les moyens d'assignement les plus durs, la pression à la fois politique, économique et psychologique, les tentatives acharnées pour provoquer les peuples contre leurs gouverneurs, la défiguration des symboles et acquisitions nationales, la mise en doute de tous les accomplissements en les sous-estimant, la coalition des groupes et puissances terroristes, tenter de briser la volonté de peuples, œuvrer pour effacer le prestige des dirigeants. On y ajoute le fait de susciter les émeutes d'une façon méthodique sans précédente, la manipulation d'informations, recruter un bon nombre de média social, jouer sur les besoins immédiats dont une bonne partie est insupportable, semer le doute sur les savants et intellectuels nationaux et soutenir leurs adversaires, lancer des menaces à la fois patentes et implicites aux engagés de leurs principes et fidèles à

leurs patries. Ce par élucider le sort de ceux qui ne marchent pas avec leur caravane, ni se rangent à leur complot, ni lèvent le drapeau de soumission, se s'agenouille et agenouille les autres. Cela prouve que la résistance à des tels violents vogues est une affaire exceptionnelle qui a besoin d'une croyance, une bonne volonté et une confiance sans bornes en Allah.

Il n'est plus de nationalisme, ni de la sagesse, ni de la responsabilité, ni de l'intérêt national communautaire, ni de celui privé non plus, que les chefs militaires et sécuritaires soient laissés seuls dans le champ de cette guerre qui n'est plus traditionnelle comptant sur la bravoure du combattant. Il est devenu un devoir légal et national qu'on appuie notre leadership politique, nos forces armées courageuses et notre police par tous les moyens. Il faut mettre l'accent sur la légitimité de l'Etat national contre les prétendues lancées par les groupes traîtres qui manipulent la religion en disant que les frontières et l'indépendance de l'Etat sont des choses futiles, où ils

estiment qu'il ne s'agit que des frontières illusoires et que les patries ne sont que des poignées de terre. Des telles prétentions ne profitent qu'à nos ennemis qui veillent à ébranler les appartenances nationalistes et patriotiques.

Nous affirmons au contraire, que tout ce qui renforce l'endurance de l'Etat national, en soutient la structure et en assure la position, fait partie intégrante de la religion. Tout ce qui menace l'entité de cet Etat, ébranle son existence et sème de la corruption dans ses périphéries, contredit catégoriquement les principes de la religion et les valeurs nationalistes et est considéré une trahison de la patrie et de la religion et une trahison au profit de leurs ennemis.

La grande responsabilité incombe aux savants religieux, intellectuels, journalistes et écrivains. Ceux-ci ont une grande influence en matière de sensibiliser, faire-face aux enjeux, réfuter les rumeurs, mettre en évidence les réalités et dénuder les complots. Cela est

pris en conscience par une bonne partie de nos écrivains, intellectuels et journalistes nationalistes ; ils veillent à y sensibiliser et y déploient le maximum de leurs efforts. D'ailleurs, nous avons besoin de transformer ces phénomènes positifs en un état collectif de conscience, un éclaircissement public et une sensibilisation communautaire bien cadencée au volume des complots forgés contre nos patries d'une façon plus qu'évidente.

S

* * *

La religion et l'Etat

L'Etat bien dirigé est la source de la protection de la religiosité bien guidée. Le rapport entre la religion et l'Etat est loin d'être d'ordre conflictuel. Une bonne religiosité correcte, consciente et modérée, contribue efficacement à construire et stabiliser un Etat moderne basé sur des fondements nationaux fermes et complets. L'Etat bien dirigé est loin de se heurter à la nature innée saine qui cherche la foi correcte bien guidée. Par ailleurs, il faut bien distinguer entre la religiosité et l'extrémisme. La religiosité correcte pousse son auteur à la tolérance, la miséricorde, la vérité et aux bonnes moralités, ainsi qu'à la coexistence pacifique et l'amour de l'autre, auxquels nous appelons tous. Quant à l'extrémisme et au terrorisme, ils appellent à la corruption, au ravage, à la destruction, à prendre licites les sangs et biens. C'est la maladie incurable à laquelle nous devons tous faire face, d'y être à l'affût et œuvrer pour l'exterminer.

Dans cette équation aisée à comprendre, il faut faire la distinction entre la religiosité qui est vrai et la pensée terroriste déviée qui est faux. Il faut être certain que le conflit entre le vrai et le faux dure jusqu'au Dernier-Jour et que tôt ou tard le vrai triomphera. Allah, Gloire à Lui, dit : « Bien au contraire, Nous lançons contre le faux la vérité qui le subjugué, et le voilà qui disparaît. Et malheur à vous pour ce que vous attribuez [injustement à Allah] »¹. La parabole du vrai et du faux est celle de la bonne parole qui est le vrai et celle mauvaise qui est le faux. « N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel? Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose ses paraboles à l'intention des gens afin qu'ils s'exhortent Et une mauvaise parole est pareille a un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre et qui n'a point

¹ Sourate les Prophètes, v. 18

de stabilité »¹. Inévitablement, le vrai triomphera, lui et ses partisans. Allah, Gloire à Lui, dit : « En effet, Notre Parole a déjà été donnée à Nos serviteurs, les Messagers, que ce sont eux qui seront secourus, et que Nos soldats auront le dessus. »², « Ô vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. »³et « et c'était Notre devoir de secourir les croyants. »⁴

Nous défendons une cause juste, celle de religion et de patrie, de ce qui appelle à construire, peupler, travailler, produire, apporter le bonheur aux humains, leur réaliser la sécurité et la stabilité. C'est bien la religion du vrai, et du véritable humanitarisme, alors que ce qui fait appel à la corruption, au ravage et

¹ Sourate Ibrahim, v. 24-26

² Sourate les rangs, v. 171-173

³ Sourate Mohamad, v. 7

⁴ Sourate les Romains, v.47

à la destruction, va à l'encontre des religions, des valeurs humaines et de la bonne nature innée.

La religion et l'Etat ne sont pas contradictoires, ils ancrent ensemble les piliers de la citoyenneté équilibrée en matière des droits et des devoirs et nous incitent à travailler tous pour le bien de notre patrie, celui de tous les humains, d'aimer le bien pour les autres autant que nous l'aimons pour nous-mêmes. La religion est une miséricorde, tolérance, humanitarisme et donation.

La religion et l'Etat nous exigent la solidarité communautaire et d'éviter de laisser parmi nous un affamé, un privé, un nu, un clochard ou un besogneux. La religion et l'Etat incitent à travailler, produire, se distinguer et perfectionner, ils pourchassent l'oisiveté, l'inertie, le terrorisme, l'indifférence, la corruption, la destruction, le ravage, les émeutes, la trahison et la trahison.

En guise de conclusion, nous affirmons que ceux qui imaginent un conflit entre la religion et l'Etat et le trouvent inévitable, ils ne comprennent pas parfaitement soit la notion de la religion, soit la philosophie de l'Etat. Cette lacune de compréhension n'a rien à voir, ni avec la bonne religiosité, ni avec l'Etat bien dirigé. Elle provient d'une mal perception de la nature de la religion, de celle de l'Etat ou des deux à la fois.

Nous mettons l'accent sur la nécessité de respecter la Constitution et les lois de l'Etat, élever l'Etat de la Loi, d'éviter la création des pouvoirs parallèles au sein de l'Etat, sans égard pour la source des tels pouvoirs. Il s'agit d'un seul drapeau sous lequel les autres drapeaux doivent se ranger. Le fait qu'un groupe, une fondation ou un côté, portent un étendard parallèle de celui de l'Etat est un danger persistant avec lequel l'affaire de la Religion ne serait bien rétabli, ni celle de l'Etat non plus.

* * *

Table des matières

No		Page
	Introduction.	4
1	Les actes menés par le prophète (SBL) en matière de l'administration de l'Etat	14
2	Entre le Fiqh de l'Etat et celui du groupe	21
3	La gestion des Etats entre l'expertise et l'amateurisme	28
4	La fondation et la chute des Etats	37
5	Les dangers de la chute économique des Etats	46
6	La préservation des patries est l'une des finalités indispensables de la Charia	53
7	Le pouvoir dans l'optique des groupes extrémistes	59
8	La conception de l'intérêt dans l'optique de l'Etat et celle du groupe	66
9	Le multipartisme et les pouvoirs parallèles	69
10	Le différent jurisprudentiel et le différend politique	74
11	La science dans l'optique de l'Etat et celle du groupe	80
12	L'Etat et non pas le chaos	88

13	L'Etat des instances	92
14	Le gouverneur juste	96
15	Le maintien de l'ordre public	107
16	La compréhension des acquis communs humanitaires dans les législations divines et son influence sur le fondation des Etats	111
17	Point de mise à mort en raison de la croyance	118
18	Les métropoles, les frontières et la fondation des Etats	123
19	Les écouteurs du mensonge : l'utilitarisme du groupe	127
20	La religion et l'Etat	136
21	Table des matières	141

